

Université de Lausanne

Travaux de Science Politique

Political Science Working Paper Series

Professionnalisation et changements de profils des parlementaires suisses au cours de la période récente (1980-2000)

André Mach et Andrea Pilotti

N° 37 (2008)

Editeur responsable

Dr. Lionel Marquis

Université de Lausanne
Institut d'Études Politiques et Internationales
Bâtiment Anthropole • 1015 Lausanne
CH – Switzerland

Tel +41 21 692 31 40

Fax +41 21 692 31 45

marie-francoise.olivaperez@unil.ch ou nicole.ferrari@unil.ch

<http://www.unil.ch/iepi>

La collection **Travaux de Science Politique** vise à diffuser des travaux de chercheuses et chercheurs rattachés à l'Institut d'Etudes Politiques et Internationales (IEPI) de l'Université de Lausanne. Il peut s'agir de textes en prépublication, de communications scientifiques ou d'excellents mémoires d'étudiants. Ces travaux sont publiés sur la base d'une évaluation interne par deux membres de l'IEPI. Les opinions émises n'engagent cependant que la responsabilité de l'auteur•e.

Les **Travaux de Science Politique** sont accessibles gratuitement sur www.unil.ch/iepi (suivre le lien «Publications»).

The **Political Science Working Papers Series** is intended to promote the diffusion of work in progress, articles to be published and research findings by researchers of the Institute of Political and International Studies, University of Lausanne. The papers submitted are refereed by two members of the Institute. The opinions expressed are those of the author(s) only.

The **Political Science Working Papers** are available free of charge at www.unil.ch/iepi (click on «Publications»).

© André Mach et Andrea Pilotti.

Layout: Alexandre Afonso

Couverture: Unicom, Université de Lausanne

Remerciements/Acknowledgements

Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Fonds national de la recherche scientifique, «Les élites suisses au 20^e siècle: un processus de différenciation inachevé?» (projet de recherche no. 100012-113550/1). Une première version de ce papier a été présentée au Colloque international «Les partis suisses: permanence et mutations», Bellinzone, Palazzo Francini, 30.11-1.12.2007. Sarah Frey a contribué à la saisie des données des parlementaires pour 2000 et Frédéric Rebmann a réalisé les analyses de réseau de la deuxième partie. Nous remercions également Thomas David, Yannis Papadopoulos, Frédéric Widmer, Pierre-Antoine Schorderet, Alexandre Afonso et Oscar Mazzoleni pour leurs commentaires sur une première version du papier.

Professionalisation et changements de profils des parlementaires suisses au cours de la période récente (1980-2000)

Dr. André Mach, Maître d'enseignement et de recherche, Institut d'Etudes Politiques et Internationales, Université de Lausanne, andre.mach@unil.ch

Andrea Pilotti, assistant-doctorant FNS, Institut d'Etudes Politiques et Internationales, Université de Lausanne, andrea.pilotti@unil.ch

Résumé

La professionnalisation des parlementaires fédéraux a longtemps été considérée comme inachevée en Suisse, en raison principalement du système de milice helvétique. Toutefois, depuis les années 1980, en raison notamment de l'accroissement des tâches de l'organe législatif, différentes mesures visant à renforcer et revaloriser le rôle du Parlement ont été adoptées. Afin de voir dans quelle mesure ces améliorations du statut du Parlement et les exigences accrues de la fonction de parlementaire se sont traduites par une plus grande professionnalisation des députés suisses, nous analysons l'évolution de certains indicateurs des profils des parlementaires (formation, profession, cumul des mandats, liens d'intérêts et carrière politique) entre 1980 et 2000. Nous procédons également à une comparaison avec les données de Gruner portant également sur des cohortes de parlementaires pour trois dates (1920, 1944 et 1968).

Nos résultats laissent apparaître plusieurs tendances intéressantes. Premièrement, on constate entre 1980 et 2000 une claire diminution du cumul des mandats politiques (au niveau communal et cantonal) et économiques (conseil d'administration) de la part des députés fédéraux. L'évolution de la composition professionnelle du Parlement indique également une professionnalisation de la fonction de député, avec de fortes variations entre les partis. Deuxièmement, le passage par des mandats électifs sur les plans communal et cantonal reste une condition quasi-impérative dans la carrière des députés fédéraux pour accéder à l'échelon fédéral. Au niveau du profil de formation des parlementaires, la proportion d'universitaires diminue entre 1980 et 2000, avec cependant de grosses variations entre les partis, en particulier entre le PSS, en forte progression, et l'UDC, qui connaît une baisse.

Mots-clefs: Elites suisses, Parlement, réformes du parlement, sociographie, carrière politique.

Abstract

The professionalization of the Members of the Swiss Parliament has long been considered as an unachieved process because of the Swiss tradition of militia. However, since the beginning of the 1980s, due to the increase of parliamentary workload, different reforms aimed at reinforcing and revalorising the Parliament have been implemented. In order to assess if the improvement of the Parliament's position, as well as the increase of parliamentary workload, have led to greater professionalization of Swiss MPs, we analyse the evolution of some indicators regarding their sociological background (education, profession, number of political offices, links to organised interests and political career) for 1980 and 2000. We also

carry out a long-term comparison with the data collected by Gruner for 1920, 1944 and 1968.

Our results show some interesting evolutions. Firstly, between 1980 and 2000, one can see a clear decrease in the average number of political mandates held simultaneously by Swiss MPs (at the cantonal or communal level) and in the number of seats held in boards of directors of Swiss companies. The evolution of the professional composition of the Parliament also indicates a clear trend towards increased professionalization of parliamentary offices, with some clear-cut differences between parties. Secondly, holding a political mandate at the communal and cantonal level remains a quasi-necessary condition to be elected at the federal level. Concerning educational background, the proportion of MPs with an academic diploma has slightly declined between 1980 and 2000. However, there are some important variations between parties: a clear increase among social-democratic MPs and a decrease for those of the Swiss People's Party.

Keywords: Swiss Elites, Parliament, parliamentary reforms, sociography, political career.

Table des Matières

Résumé	3
Abstract	3
Introduction	6
1. La place du Parlement dans le système politique suisse et son évolution récente: une professionnalisation et une revalorisation contestée et inachevée	7
2. Les données sociographiques des parlementaires de 1980 et 2000	11
2.1. Données de base: âge, formation et grade militaire	13
Age	13
Formation	14
Grade militaire	17
2.2. Carrière politique et profession des parlementaires	18
La carrière politique des parlementaires	19
Profession des parlementaires	20
2.3. Cumul des fonctions et relations avec les milieux économiques	24
Cumul des mandats électifs aux niveaux communal et cantonal	25
Liens avec les milieux économiques	26
3. Synthèse et conclusions: Le nouveau visage des parlementaires helvétiques en 2000	29
Bibliographie	32
Annexes	34

Introduction

Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche plus vaste sur les élites suisses au 20^e siècle, incluant l'étude des élites de différentes sphères sociales (économique, politique, administrative, académique et de la presse). Ce projet comporte, d'une part, un volet consacré à l'analyse prosopographique des élites suisses et, d'autre part, une dimension portant sur les interrelations entre les élites des différentes sphères sociales¹. Notre analyse des élites parlementaires portera sur deux cohortes de députés fédéraux de 1980 et 2000; le choix de ces deux dates est dicté par les contraintes du projet de recherche plus global sur les élites. Cependant, ce choix se révèle également pertinent si l'on prend en considération les débats sur la réforme du Parlement qui prennent leur essor à la fin des années 1970 et se concrétisent durant les années 1980 et 90. En outre, ce choix permet aussi de prolonger et de se situer dans la continuité de l'étude détaillée de Gruner (1970) qui portait sur trois cohortes de parlementaires (1920, 1944 et 1968).

L'étude de l'Assemblée fédérale et de ses membres est restée sous-développée en Suisse, de même que celle des partis politiques. Ce relatif désintérêt s'explique en partie par la faiblesse du rôle du «pouvoir législatif» en Suisse, comparativement à l'importance d'autres acteurs, tels que le gouvernement, l'administration ou les associations d'intérêt fortement impliquées dans la phase pré-parlementaire (Kriesi 1980 et 1998 ; Papadopoulos 1997).

Ce constat était aussi largement partagé par les parlementaires eux-mêmes à la fin des années 1970, notamment dans le premier rapport sur la réforme du Parlement de 1978. Il déboucha sur différentes propositions au cours des années 70 et 80, visant à renforcer la place et l'influence de l'autorité législative (amélioration des indemnités des parlementaires, création de commissions permanentes spécialisées, renforcement des services du Parlement,...). Comme le souligne Mazzoleni (2006), depuis la fin des années 1970, on assiste à une évolution du discours et de la conception du mandat de parlementaire. Alors que dans les années 1970, conformément à la conception de milice de l'Assemblée fédérale, le mandat de parlementaire était clairement défini comme une activité accessoire s'ajoutant à une activité professionnelle principale, on assiste à partir des années 1990, à une évolution du discours où la charge de parlementaire est clairement définie comme une charge importante occupant jusqu'à deux tiers du temps de travail annuel d'un parlementaire.

Comparativement aux autres pays européens (Best et Cotta 2000 ainsi que Borchert et Zeiss 2003), la professionnalisation du Parlement helvétique se caractérise par son retard et son caractère inachevé. Dans son analyse du processus historique de formation d'une «classe politique» nationale, dont les députés forment le noyau, Borchert (2003: 7 ss.) met au premier plan la question de la rémunération des députés: «The income has to be high enough to make a living and to render a political career attractive in comparison to other options». Comme nous le verrons plus loin, les différentes mesures de réforme du Parlement, adoptées depuis la fin des années 1970, s'inscrivent clairement dans cette dynamique de professionnalisation du Parlement, évoquée par Borchert (2003). On peut donc se demander si celles-ci, notamment

¹ Pour plus d'informations, voir: <http://www.unil.ch/iepi/page54315.html>

l'amélioration de la rémunération des députés, ont affecté les caractéristiques sociographiques des parlementaires entre 1980 et 2000.

Notre contribution se veut donc à la fois analytique, en soulevant la question de la professionnalisation progressive du Parlement et de son impact sur le profil des parlementaires, et empirique, en procédant à une analyse de l'évolution des caractéristiques sociographiques des députés entre 1980 et 2000. Par ailleurs, à cette analyse de la période récente, s'ajoutera, lorsque cela nous semble pertinent, une comparaison de nos données avec celles de Gruner (1970). À ce titre, la très grande stabilité des institutions politiques suisses ainsi que des principaux rapports de force politiques, facilite grandement une comparaison dans la longue durée.

1. La place du Parlement dans le système politique suisse et son évolution récente: une professionnalisation et une revalorisation contestée et inachevée

En dépit de ses compétences formelles de législateur, le rôle et le pouvoir du Parlement dans le système politique suisse sont unanimement considérés comme faibles dans la littérature (voir Kriesi 1998; Linder 1999). Cette faiblesse structurelle du pouvoir législatif renvoie, d'une part, à l'existence des instruments de la démocratie directe, en particulier du référendum, qui permet de contester en votation populaire les décisions du Parlement, et, d'autre part, au développement (en partie lié à l'existence du référendum, voir Neidhart 1970) de la phase pré-parlementaire incluant principalement le Conseil fédéral et son administration, les associations économiques et les cantons, alors que les parlementaires en sont exclus. Cette phase pré-parlementaire (composée essentiellement du travail des commissions extra-parlementaires et de la procédure de consultation) est généralement considérée comme la phase la plus importante du processus de décision. Les modifications ultérieures aux propositions du Conseil fédéral apportées par le Parlement restent généralement de portée mineure.

Par ailleurs, l'existence d'un Parlement de milice, fortement ancrée dans les pratiques politiques suisses et définissant la fonction de parlementaire comme un mandat annexe à d'autres activités professionnelles, ne fait qu'accentuer encore la faiblesse du Parlement dans le processus de décision. Les rares études sur les parlementaires (voir Gruner 1970; Kerr 1981; Wiesli 2003) ont toutes souligné la forte dépendance d'une importante proportion de parlementaires à l'égard de certains intérêts économiques, que ce soit l'occupation de positions dirigeantes dans des associations ou l'appartenance à des conseils d'administration. Ce constat général de la faiblesse structurelle du pouvoir législatif dans le système politique suisse explique en large partie le peu d'études sur le Parlement et les parlementaires helvétiques.

Ce constat de la faiblesse du Parlement date essentiellement des années 1980 et du début des années 1990. Il n'existe malheureusement pas d'études récentes approfondies visant à réévaluer la contribution du Parlement à la vie politique².

² Voir toutefois les travaux de Lüthi (1997) et Jegher (1999), qui soulignent le rôle croissant du Parlement depuis l'instauration des commissions permanentes spécialisées au début des années 1990. Nous y reviendrons plus loin.

Cette réévaluation est d'autant plus justifiée que certaines réformes visant à sa revalorisation ont été adoptées depuis le début des années 1990; c'est sur le contenu de ces réformes que nous allons revenir maintenant.

La question de la réforme du Parlement a connu une grande actualité dans les années 1970, avec différentes propositions allant dans le sens d'une revalorisation de son rôle. Ainsi, une première commission parlementaire «Avenir du Parlement» fut mise sur pied en 1973 pour étudier «la place qu'occupe l'Assemblée fédérale dans le système politique suisse et le rôle qu'elle y joue» et formuler des propositions de réforme. Cette commission soulignait dans son rapport final de 1978 que «La première fonction du Parlement est de légiférer. Or, à l'heure actuelle, les membres de cette vénérable institution exercent beaucoup moins d'influence sur le contenu des actes législatifs que les organes ou autorités qui les ont élaborés au cours de la procédure extra-parlementaire, à savoir l'administration, les commissions d'experts, les associations et organisations économiques.» (FF 1978 II: 1184, rapport final de la commission d'étude des Chambres fédérales «Avenir du Parlement»)³. Pourtant les propositions de ce rapport, en particulier l'instauration de commissions parlementaires permanentes spécialisées, ne connurent pas de succès auprès du reste de l'Assemblée fédérale. Elles ne débouchèrent donc que sur des réformes mineures (voir FF 1991 III: 642 pour une synthèse des mesures adoptées).

Ce n'est que plus tard, à la fin des années 1980, que certains parlementaires, sous l'impulsion d'une initiative parlementaire de G. Petitpierre (PRD, GE) et R. Rhinow (PRD, BL), se ressaisirent du dossier de la réforme du Parlement et déposèrent un nouveau rapport, qui soulignait en introduction: «Le but principal de la réforme du Parlement qui a été proposée est *de professionnaliser le travail parlementaire*. L'influence du Parlement sur la politique suisse doit être renforcée.» (Rapport de la commission du Conseil national, FF 1991 III: 648, souligné dans le texte). Le rapport insistait tout particulièrement sur l'accroissement des tâches incombant aux parlementaires et sur la complexification des dossiers à traiter pour justifier ses propositions de réformes.

Beaucoup plus précis que le précédent rapport de 1978, les principaux objectifs de cette réforme concernaient principalement: la création de commissions permanentes spécialisées; l'amélioration substantielle des indemnités des parlementaires; le renforcement des infrastructures à disposition de ces derniers

³ S'appuyant sur l'analyse de certains politologues, (dont E. Gruner, L. Neidhart, R. Germann,), la commission ne mâchait pas ses mots: «De l'avis des politologues, le Parlement a perdu sa suprématie. Il est de moins en moins appelé à conduire la politique du pays et ce n'est plus lui qui a l'initiative. L'Assemblée fédérale est sous la coupe du gouvernement, au point qu'elle en est réduite à modifier les projets qui lui sont soumis par celui-ci. Les décisions se prennent au stade de la procédure pré-parlementaire, dans laquelle les associations et groupes de pression ont plus de poids que le Parlement.» (FF 1978 II: 1195-96). Ou encore «Sont considérés comme points faibles du Parlement: l'incapacité d'établir et d'entretenir le dialogue, le manque de sérieux, la méfiance envers les spécialistes, la prédominance d'intérêts particuliers, de nature politique et économique, le fait de négliger l'intérêt général, l'influence unilatérale de l'administration omnisciente et des associations, le surmenage du parlementaire de milice. Les citoyens qui ne font partie d'aucune organisation ont le sentiment d'être sous-représentés. En matière de législation, le Parlement fournit un bon travail de détail. Mais la qualité est sacrifiée à la quantité. Presque toutes les décisions et tous les compromis interviennent lors de la procédure pré-parlementaire; le Parlement suivrait trop servilement l'administration et les associations. Les lois deviennent toujours plus compliquées; elles élargissent la brèche qui sépare le peuple et l'Etat.» (FF 1978 II: 1199).

(possibilité d'engager un collaborateur). Malgré son approbation par une large majorité du Parlement en 1991, la réforme fut contestée en référendum par l'UDC et un comité réunissant certains représentants du PRD et du PDC. En septembre 1992, une très nette majorité des citoyens (un peu plus de 70% des votants) refusa les deux volets majeurs de la réforme, à savoir l'amélioration des indemnités et la possibilité d'engager un collaborateur personnel (Mazzoleni 2006). Le troisième volet, plus technique et portant sur les relations entre les deux Chambres, fut accepté par le peuple.

Au lendemain de cet échec important, le Parlement adopta néanmoins en 1993 une augmentation modérée des contributions de la Confédération aux groupes parlementaires. Par la suite, en 2000, les députés introduisirent une adaptation au renchérissement du coût de la vie de leurs indemnités, ce qui n'avait pas été fait depuis 1990 (pour une analyse détaillée de l'évolution des indemnités des parlementaires, voir Hasler 1998 ainsi que *l'Année politique suisse*, différentes années). Finalement, depuis 2002, suite à une modification de la loi sur les indemnités, les parlementaires ont la possibilité d'engager un collaborateur personnel pour un montant de 30'000 frs.

En 2007, les indemnités totales se montaient à un peu plus de 110'000 frs, dont la moitié était considérée comme revenu au titre de l'exercice de leur mandat, et le reste comme contribution au remboursement des frais liés à l'activité de parlementaire (transport, séjour et nourriture, y inclus les 30'000 frs. qui peuvent être utilisés par les parlementaires soit pour engager un collaborateur personnel, soit pour améliorer leur rémunération personnelle).

Parallèlement à ces efforts de revalorisation du Parlement durant les années 1980 et 1990, la question du rôle des partis politiques, autre «parent pauvre» de la démocratie suisse, suscita aussi le débat et un certain nombre d'interventions parlementaires. Suite à ces interventions, le Conseil fédéral publia en 1988 un rapport sur l'aide aux partis politiques, dans lequel il déplorait également leur faible rôle: «Nos partis politiques sont accablés de soucis. Certes, nul ne conteste qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement de notre démocratie; mais ils ne bénéficient pas d'un véritable statut social et juridique. Leurs ressources financières et l'effectif de leur personnel sont presque toujours si faibles qu'ils ont de plus en plus de difficultés à assumer les tâches que le public attend aujourd'hui d'un parti. De plus, ils doivent affronter dans la compétition politique la très sérieuse concurrence que leur livrent les associations d'intérêts, les médias et d'autres formes nouvelles d'action politique. Il n'est dès lors pas étonnant que, vers la fin des années soixante et non sans un certain retard par rapport à l'étranger, un appel ait été lancé dans notre pays également afin de réclamer pour les partis une reconnaissance plus large, leur valorisation, davantage de considération, leur institutionnalisation et, enfin, leur financement par l'Etat.» (FF 1989 I: 118)⁴. Ces constats n'ont toutefois pas débouché sur des améliorations concrètes concernant le financement des partis ou la transparence de leurs ressources financières (Ladner et Brändle 1999).

⁴ Ou encore «Le dénominateur commun à tous les partis politiques est leur «pauvreté» par rapport aux associations économiques et aux comités ad hoc, ainsi que l'impossibilité, dans laquelle les place leur assise financière étroite, d'assumer d'une manière satisfaisante leur fonction de formation de l'opinion. Il n'en demeure pas moins que la puissance financière des partis est inégale et qu'il est sans cesse question de la disparité des moyens qu'ils peuvent engager dans les campagnes électorales, ainsi que des effets dangereux de l'inégalité de leurs chances dans la compétition politique.» (FF 1989 I: 124).

A propos de l'évolution récente du «degré de professionnalisation» des parlementaires, quelques données intéressantes peuvent être extraites de la littérature (Tableau 1). A la fin des années 1980, une étude de Riklin et Möckli (1991), basée sur un questionnaire auprès des députés, montrait que près de la moitié des parlementaires *se considéraient* comme des semi-professionnels. Dix ans plus tard, l'étude d'Eco'Diagnostic (2001: 22), qui se basait très largement sur le questionnaire de Riklin et Möckli (1991), soulignait que le nombre de personnes se déclarant comme des politiciens professionnels atteignait 20% (sur les 161 questionnaires remplis sur 246) contre 11% en 1991; celles et ceux qui se définissaient comme semi-professionnels en 2000 se montaient à 47% (identique aux résultats de 1991); finalement, le nombre de politiciens qui se considérait de «milice» avait diminué de 37% à 32% entre les deux dates.

Tableau 1: «**Comment se définissent les parlementaires?**»

	Riklin et Möckli (1991: 157)*	Eco'Diagnostic (2001: 22)
Politiciens de milice	37.3	32.5
Politiciens semi-professionnels	47.1	46.6
Politiciens professionnels	10.8	20.8

* Le total ne fait pas 100%, car 4.6% des députés se définissaient comme «Autres».

Ces résultats se basent sur les réponses des parlementaires. En prenant en considération le temps effectif consacré au mandat de parlementaire, Riklin et Möckli (1991: 156-57) arrivaient aux résultats suivants: politiciens de milice (moins d'un tiers du temps de travail annuel consacré au mandat de député): 5.6%; politiciens semi-professionnels (entre un tiers et deux tiers de l'année, soit 16 à 31 semaines par année): 81.4% et politiciens professionnels: 13.0% (plus de 31 semaines par année)⁵. Ils ne sont donc que 5.6% à consacrer moins d'un tiers de l'année à leur mandat de parlementaire. Ce qui faisait dire aux auteurs que l'assemblée fédérale pouvait être considérée comme un «parlement semi-professionnel». Par ailleurs, dans son rapport sur la réforme du Parlement de 1991, la commission du Conseil national indiquait à propos de la charge de député qu'«on arrive à un total de 150 jours par année qu'un député doit consacrer à son mandat, à savoir 65 pour cent du temps de travail annuel.» (FF 1991 III: 713).

Toutefois, malgré ces changements, l'étude récente de Z'graggen et Linder (2004: 18) a mis en évidence que le Parlement helvétique pouvait être considéré, selon leur «index de professionnalisation»⁶, comme le deuxième parlement le moins professionnalisé de tous les pays de l'OCDE. D'autre part, comparativement aux autres parlements européens, il est également le «meilleur marché» en termes de coûts par habitant.

⁵ Kerr (1981: 240) arrivait aux résultats suivants pour les années 1970 (avec cependant une question légèrement différente, qui ne se limitait pas au mandat de parlementaire: «quelle est la proportion du temps consacré aux activités politiques?»): amateurs: 24% (moins d'un tiers de leur temps); semi-professionnels: 49% (entre un tiers et 75% de leur temps); professionnels: 27% (plus de 75% de leur temps). Il faut noter cependant que parmi les politiciens professionnels, on comptait 70% de conseillers d'Etat, très nombreux à cette époque au Parlement fédéral.

⁶ Prenant en compte le revenu et les indemnités des députés, les coûts du parlement, le temps consacré aux sessions plénières et de commission.

Depuis le début des années 1980, et plus particulièrement au cours des années 1990, il est incontestable que, malgré les nombreuses résistances, le rôle du Parlement a été revalorisé et renforcé (amélioration des infrastructures, en particulier des services du Parlement, création des commissions spécialisées, augmentation non-négligeable des indemnités). En outre, durant la même période, on assiste aussi à une certaine redéfinition de la conception du mandat de députés fédéraux, notamment face à l'accroissement des tâches des parlementaires. L'idée du parlementaire de milice, mettant l'accent sur le caractère accessoire du mandat de député, qui prévalait encore très largement à la fin des années 1970, a clairement évolué vers une conception du mandat de député plus exigeante, reconnaissant qu'une telle tâche exige de leur part au moins deux tiers de son temps à son mandat de député. L'amélioration de la situation matérielle des parlementaires, parallèlement à l'alourdissement des charges de leur mandat, s'est-il accompagné d'une modification de la composition du Parlement entre 1980 et 2000? L'importance croissante des tâches des parlementaires et l'amélioration partielle de leur statut, telles qu'esquissées ci-dessus, ont-elles modifié le profil des membres de l'Assemblée fédérale? Assiste-t-on à une professionnalisation des députés allant dans le sens d'une diminution des cumuls d'autres mandats ?

2. Les données sociographiques des parlementaires de 1980 et 2000

Après ces brèves considérations sur l'évolution de la place de l'Assemblée fédérale au cours de la période récente, nous en venons maintenant à l'analyse de l'évolution de la sociographie des parlementaires entre 1980 et 2000. Nous nous inspirons très largement de l'étude approfondie de Gruner (1970), en reprenant un certain nombre des critères qu'il avait retenus, d'une part en raison de la qualité de son analyse, et d'autre part, dans le but de procéder à des comparaisons dans la longue durée entre ses données et les nôtres. Notre échantillon se compose des parlementaires fédéraux de 1980 et 2000.

Tableau 2: **Composition du Parlement en 1980 et 2000**^{7*}

	1980		2000		Assemblée fédérale	
	CN	CE	CN	CE	1980	2000
PRD	52 (8)	11	44 (8)	18 (7)	63 (8)	62 (15)
PDC	45 (4)	19	35 (8)	15 (1)	64 (4)	50 (9)
PSS	53 (8)	9 (2)	52 (21)	6 (1)	62 (10)	58 (22)
UDC	23	5	44 (3)	7	28	51 (3)
LIB	8	3 (1)	6 (1)	0	11 (1)	6 (1)
AdI	8	0	0	0	8	0
PdT	3	0	2	0	3	2
PEV	3	0	4	0	3	4
Les Verts	1	0	9 (6)	0	1	9 (6)
POCH	2 (1)	0	0	0	2 (1)	0
DS	2	0	1	0	2	1
Vigilants	1	0	0	0	1	0
Alliance de gauche	0	0	1	0	0	1
Lega	0	0	2	0	0	2
PCS	0	0	1	0	0	1
UDF	0	0	1	0	0	1
Sans parti	0	0	1	0	0	1
Total	201 (21)	47 (3)	203 (47)	46 (9)	248 (24)	249 (56)

Source: Annuaire des autorités fédérales 1980 et 2001. *Le nombre de femmes est indiqué entre parenthèses.

Comme on peut le constater, la composition du Parlement en termes de partis représentés n'a pas subi de profonds changements entre les deux dates⁸ (Tableau 2). Les principaux changements à signaler concernent la disparition de l'Alliance des indépendants (AdI), le parti de la Migros; la forte progression de l'UDC et l'affirmation des Verts ainsi que les pertes du PDC et du Parti libéral. Par ailleurs, par rapport aux analyses de Gruner, la principale innovation touche à l'apparition des femmes à l'Assemblée fédérale, qui disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral depuis 1971. Le nombre de femmes progresse de manière importante entre 1980 et 2000, passant de 24 à 56.

Pour rendre compte de l'évolution des caractéristiques sociographiques des députés, nous nous sommes focalisés sur trois dimensions pour lesquelles nous avons pu récolter des données systématiques et qui nous paraissent pertinentes pour notre questionnement sur la professionnalisation croissante du Parlement helvétique: 1) Données de base (âge, formation et grade militaire); 2) Carrière politique (mandats électifs aux niveaux communal et cantonal) et professions des parlementaires aux dates de 1980 et 2000; 3) Cumuls des mandats électifs à la date et relations avec les milieux économiques.

Concernant les sources utilisées, nous nous sommes principalement appuyés sur l'Annuaire des autorités fédérales, une publication annuelle qui fournit des fiches signalétiques pour chaque parlementaire. Pour 1980, nous nous sommes également basés sur les données du Dictionnaire historique de la Suisse

⁷ Le total pour chacune des deux Chambres fédérales dépasse parfois leur nombre de sièges (respectivement 200 pour le CN et 46 pour le CE), vu qu'au cours des deux années prises en considération il y a eu des remplacements de parlementaires morts ou ayant démissionné en cours d'année.

⁸ Cette remarque est également largement valable pour les cohortes de parlementaires de Gruner pour les dates de 1920, 1944 et 1968, révélateur de l'extraordinaire stabilité des rapports de force politiques en Suisse au cours du 20^e siècle.

(www.dhs.ch) et, pour 2000, sur les sites internet personnels des membres du Parlement, qui complètent utilement les données, parfois assez sommaires, de l'Annuaire fédéral.

2.1. Données de base: âge, formation et grade militaire

Pour cette partie, nous avons retenu différents critères généraux de nature biographique. Nous allons nous intéresser plus particulièrement à trois critères: l'âge, le niveau de formation et le grade militaire des parlementaires fédéraux. Cette première analyse nous permettra d'esquisser quelques tendances générales pour la période récente et d'identifier éventuellement des éléments de rupture ou de continuité avec ce qui avait été observé, à la fin des années 1960, par Gruner (1970). Plus précisément, l'étude de la structure d'âge nous permettra de vérifier la validité du constat de Gruner sur le vieillissement progressif du Parlement fédéral durant la période récente. Par contre, à travers l'analyse du niveau de formation nous pourrions rendre compte des branches d'études universitaires représentées à l'Assemblée fédérale et si celle-ci reste de manière significative dominée par les juristes. Enfin, l'attention portée au grade militaire, nous permettra de vérifier la persistance, selon une vieille tradition helvétique, d'une proportion élevée d'officiers siégeant au Parlement.

Age

Dans son étude, Gruner concluait que pour la période 1920-1968 on pouvait parler effectivement d'un certain vieillissement des parlementaires qui se traduisait notamment par une diminution sensible de ceux de moins de 40 ans et une augmentation de ceux entre 50 et 59 ans (en 1968, ceux-ci représentaient la moitié des deux Chambres fédérales). La catégorie des conseillers âgés de plus de 60 ans avait par contre diminué dans les deux Chambres. L'auteur observait ainsi que les principales caractéristiques de la structure d'âge des parlementaires fédéraux étaient «l'absence d'une jeune génération et le déplacement du centre de gravité à l'intérieur même de la catégorie d'âge moyen» (Gruner 1970: 219). Pour la période plus récente, on trouve là un premier élément de continuité par rapport aux conclusions formulées à la fin des années 1960. En effet, d'une part, l'âge moyen de l'ensemble de l'Assemblée fédérale reste stable (52 ans); d'autre part, au niveau des trois principales catégories d'âge, les évolutions observées par Gruner se confirment, voire même se renforcent en 1980 et en 2000 surtout (Tableau 3).

Tableau 3: **Structure d'âge des parlementaires fédéraux (1920-2000), en %**

	1920		1944		1968		1980		2000	
	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE
moins de 40 ans	21.0	2.5	7.5	2.5	6.0	0.0	12.9	6.4	5.9	0.0
de 40 à 59 ans	61.0	47.5	71.5	63.5	75.0	62.0	70.1	66.0	82.8	82.6
60 ans et plus	18.0	50.0	21.0	31.0	19.0	38.0	16.9	27.7	11.3	17.4

Sources: Pour 1920, 1944 et 1968: Gruner 1970, p. 219; pour 1980 et 2000: Base de données sur les élites suisses.

La proportion des parlementaires de moins de 40 ans ne fait que diminuer (sauf en 1980, où il atteint son niveau le plus élevé), en atteignant en 2000 le taux le plus bas de toute la période 1920-2000 aussi bien au Conseil national qu'au Conseil des Etats. Le nombre des conseillers de 60 ans et plus continue aussi à

décroître, de manière encore plus marquée à la Chambre des cantons. En revanche, le groupe des députés et sénateurs entre 40 et 59 ans a augmenté considérablement depuis 1980. En 2000, désormais 4/5 des parlementaires se rangent dans cette classe d'âge. A l'intérieur de cette catégorie, ce sont toujours ceux âgés de 50 à 59 ans (54% du total) qui, conformément à ce qui avait observé par Gruner, constituent le véritable centre de gravité de l'Assemblée fédérale.

En distinguant entre deux catégories (moins de 50 ans et plus de 50 ans), Gruner constatait que, pour la période 1920-1968, deux groupes vieillissaient dans leur composition, c'est-à-dire les socialistes et les agrariens. Or, pour la période 1980-2000, la situation apparaît complètement inversée en ce qui concerne le groupe socialiste qui est de loin, parmi les principaux groupes, celui qui compte la proportion la plus élevée de parlementaires de moins de 50 ans (47% en 1980 et 57% en 2000). Le groupe UDC se distingue comme étant le moins «jeune» en 1980 (27%) et en 2000 (31%). Pour cette dernière date, il est néanmoins dépassé par les groupes du PRD et du PDC qui deviennent ainsi les plus «vieux» avec respectivement 79 et 72% de leurs parlementaires âgés de plus de 50 ans.

Formation

À propos de ce critère, nous limiterons essentiellement nos analyses aux formations de type universitaire, tandis que celle de type professionnelle ne sera traitée que très marginalement (Tableau 4). L'étude de Gruner a montré que le contingent des universitaires n'a varié que faiblement aux Chambres fédérales entre 1920 et 1968. Par rapport à ces données, on pouvait s'attendre à une forte progression d'universitaires, en raison notamment de l'augmentation du nombre d'étudiants aux universités et aux écoles polytechniques. C'est bien le cas entre 1968 et 1980, puisque la proportion de députés disposant d'un titre universitaire passe de 59 à 69% au niveau de l'Assemblée fédérale. Cependant, ce qui est très surprenant, au cours de la période récente cette proportion diminue, notamment au Conseil national. On constate également que la part d'universitaires reste sensiblement plus élevée à la Chambre haute.

Tableau 4: **Parlementaires fédéraux titulaires d'une licence universitaire (1920-2000), en %**

	1920	1944	1968	1980	2000
Conseil national	58.8 (110)	53.0 (103)	56.0 (112)	67.2 (135)	63.5 (129)
Conseil des Etats	84.0 (37)	75.0 (33)	73.0 (32)	78.7 (37)	78.3 (36)
Assemblée fédérale	63.1 (147)	57.1 (136)	59.0 (144)	69.4 (172)	66.3 (165)

Sources: Pour 1920, 1944 et 1968: Gruner 1970, Annexe Tableau A; pour 1980 et 2000: Base de données sur les élites suisses.

Un autre élément relevé par Gruner renvoyait à une tendance toujours plus marquée chez les parlementaires suisses à terminer leurs études par un doctorat (de 29% en 1920 à 39% en 1968). Nos données démontrent qu'en 1980 il y a une stabilité (38%), alors qu'en 2000 on constate un fléchissement significatif puisqu'à cette date seulement 25% de tous les députés a obtenu un titre de docteur. Les proportions atteintes pour cette dernière date sont les plus basses pour l'ensemble du 20^e siècle. À titre d'exemple, notons qu'en 1980 encore presque la moitié des sénateurs siégeant au Conseil des Etats détenait ce titre universitaire, alors qu'en 2000 ils ne sont plus qu'un tiers.

L'analyse de l'évolution du nombre d'universitaires par groupe parlementaire permet de mettre en évidence des éléments de rupture significatifs par rapport

aux constats faits pour la période 1920-1968 (Tableau 5). Celle-ci se caractérisait notamment par une forte proportion d'universitaires parmi les radicaux, les démocrates-chrétiens et les libéraux dépassant la moyenne de l'Assemblée fédérale. À l'inverse, chez les membres du groupe UDC et PSS, elle était nettement plus basse. En analysant l'évolution récente des taux d'universitaires de chaque groupe présent au Conseil national⁹, trois constats notables méritent d'être discutés.

Tout d'abord, le premier changement important concerne la députation socialiste, qui, pour la première fois en 1980, se compose d'une majorité d'universitaires (53%), même si leur proportion reste la plus basse parmi toutes les forces politiques. Cette progression s'accroît encore plus fortement entre 1980 et 2000: à cette date, le groupe parlementaire du PSS réunit, et de loin, la plus forte proportion d'universitaires parmi les quatre partis gouvernementaux (même supérieur à celle du groupe libéral qui est historiquement un parti comptant parmi ses rangs un taux très important de parlementaires avec un titre académique). Il s'agit là d'un changement radical du profil de formation des élus socialistes, si l'on considère qu'en 1968 le groupe socialiste comptait le plus grand nombre de parlementaires ayant suivi une formation professionnelle (diplôme école des métiers, école normale, cours commerciaux)¹⁰.

Tableau 5: Conseillers nationaux titulaires d'une licence universitaire (1920-2000), par groupe parlementaire, en %

	1920	1944	1968	1980	2000
PRD	66.7 (40)	61.7 (29)	73.5 (36)	73.1 (38)	72.7 (32)
PDC	70.7 (29)	67.4 (29)	68.9 (31)	73.3 (33)	65.7 (23)
PSS	31.7 (13)	35.7 (20)	33.3 (17)	52.8 (28)	84.6 (44)
UDC	51.7 (15)	40.9 (9)	33.3 (7)	60.9 (14)	34.1 (15)
LIB	77.8 (7)	62.5 (5)	83.3 (5)	87.5 (7)	83.3 (5)
AdI	-	40.0 (2)	50.0 (8)	87.5 (7)	-
PdT	-	0	80.0 (4)	66.7 (2)	50.0 (1)
PEV	-	66.7 (4)	50.0 (3)	66.7 (2)	25.0 (1)
Les Verts	-	-	-	100.0 (1)	55.6 (5)
CN	58.8 (110)	53.0 (103)	56.0 (112)	67.2 (135)	63.5 (129)
<i>Moyenne</i>	<i>59.7</i>	<i>53.6</i>	<i>59.0</i>	<i>74.3</i>	<i>58.9</i>

Sources: Pour 1920, 1944 et 1968: Gruner 1970, Annexe Tableau A; pour 1980 et 2000: Base de données sur les élites suisses.

Le deuxième aspect digne d'intérêt concerne les députés UDC. Même si historiquement, le nombre d'universitaires parmi le groupe UDC a toujours été bas (avec un maximum en 1980 de 61%), les titulaires d'une licence universitaire connaissent une chute très significative entre 1980 et 2000. Parmi les partis gouvernementaux, l'UDC est de loin celui qui compte la plus faible proportion d'universitaires à cette date avec 34%. Parmi les députés UDC, on note une forte présence de diplômes professionnels dans le domaine agricole (plus de 40% en 2000).

⁹ On ne dispose pas des données désagrégées par parti pour le Conseil des Etats, car Gruner a réuni dans une seule catégorie les membres des trois groupes (socialistes, libéraux et agrariens) en 1944 et en 1968. Il n'est donc pas possible d'identifier pour chaque parti ceux qui ont obtenu une licence universitaire.

¹⁰ Widmer (2007) met en évidence une évolution similaire depuis la fin des années 1980 à propos des membres du comité directeur de la Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH).

Le troisième et dernier aspect renvoie à la grande stabilité caractérisant au Conseil national, depuis 1968, les contingents d'universitaires du PRD, du PDC et du Parti libéral.

Venons-en maintenant aux branches d'études des universitaires (Tableau 6). Les parlements de 1980 et 2000 se caractérisent toujours par une nette prépondérance de parlementaires qui ont accompli des études en *droit*. Toutefois, alors que pour la période 1920-1968, on avait constaté une contraction de cette domination, la situation s'est inversée entre 1968 et 1980, et cela aussi bien au Conseil national qu'au Conseil des Etats. On assiste ainsi à un «retour en force» des juristes au sein du Parlement fédéral qui se prolonge clairement à la Chambre haute jusqu'en 2000, avec une proportion même supérieure à celle de 1920. A la Chambre basse, leur présence recule quelque peu, tout en restant elle aussi la plus élevée de toutes les cinq dates¹¹.

Dans la période récente, les «représentants» des *sciences économiques* diminuent au sein des deux Chambres (assez fortement au Conseil des Etats en 2000), alors qu'auparavant leur proportion n'avait cessé de croître. En ce qui concerne les parlementaires qui ont étudié dans des facultés de *lettres*, leur présence évolue de manière différenciée au niveau des deux Chambres fédérales. En fait, au Conseil national, leur taux augmente par rapport aux trois dates choisies par Gruner, en se situant autour de 11%, tandis qu'au Conseil des Etats leur proportion baisse depuis 1980. Les pourcentages des parlementaires ayant accompli des études en *sciences naturelles et techniques* (facultés des sciences et écoles polytechniques) varient eux aussi différemment. A la Chambre basse, leur présence pendant la période récente a doublé, alors qu'à la Chambre haute elle diminue par rapport à 1968, date à laquelle leur proportion était la plus élevée¹². Enfin, toujours au cours de la même période, nous observons l'émergence d'une nouvelle catégorie qui n'était pas présente aux autres dates, à savoir les parlementaires licenciés en *sciences sociales* (sciences sociales, sciences politiques, sciences de l'éducation), dont la proportion augmente sensiblement au Conseil national et reste stable au Conseil des Etats.

¹¹ Cette tendance contraste très clairement avec l'évolution des profils de formation des élites économiques pour lesquelles on constate une nette diminution du droit au profit de l'économie et de la gestion d'entreprise au cours de la même période (voir David et al. 2007 ainsi que Barrial 2006).

¹² Les *sciences médicales* n'avaient pas été utilisée comme catégorie par Gruner lors de son étude. En effet, il avait regroupé les étudiants en médecine, pharmacie et théologie dans le groupe «autres types d'études», en indiquant les chiffres absolus mais pas les pourcentages. Ainsi, nous nous limitons à constater que de 1980 à 2000, la présence des médecins et des pharmaciens reste stable.

Tableau 6: **Branches d'études des parlementaires fédéraux¹³ (1920-2000), en %**

	1920		1944		1968		1980		2000	
	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE	CN	CE
droit	37.5	68.0	27.0	61.0	32.0	41.0	42.5	62.2	38.8	69.4
Sciences économiques	5.5	0.0	12.0	13.5	19.0	13.5	17.2	16.2	17.1	8.3
Lettres	7.5	9.0	9.0	4.5	8.0	7.0	11.9	5.4	11.6	2.8
sciences naturelles et techniques	9.0	9.0	18.5	7.0	8.5	16.0	16.4	10.8	17.1	13.9
sciences médicales	*	*	*	*	*	*	7.5	2.7	7.0	2.8
sciences sociales	-	-	-	-	-	-	3.7	2.7	7.8	2.8
Autres	**	**	**	**	**	**	0.7	0.0	0.8	0.0

Sources: Pour 1920, 1944 et 1968: Gruner 1970, Annexe Graphique 3; pour 1980 et 2000: Base de données sur les élites suisses.

* Pour les étudiants de médecine et pharmacie, Gruner ne fournit pas de pourcentage. Il nous est donc impossible de faire des comparaisons sur la longue période.

** Dans la catégorie «autres», nous avons inclus les étudiants en théologie. Pour cette discipline aussi, Gruner ne fournit pas des pourcentages.

L'analyse de la répartition des branches d'études par groupe parlementaire durant la période récente, permet de mettre en lumière des évolutions significatives. Premièrement, en ce qui concerne les parlementaires avec une licence universitaire en droit, la plupart d'eux se trouve en 1980 chez les démocrates-chrétiens (36%) et les radicaux (27%). En 2000, il y a par contre une répartition plus équilibrée entre PRD (30%), PDC, qui connaît néanmoins une diminution significative (27%), et PSS (28%). Les économistes siégeant au Parlement de 1980 se répartissent en large partie entre le groupe radical (41%) et socialiste (28%). Pour 2000, on observe une diminution des licenciés en économie au sein du PRD (32%), une augmentation dans les rangs de l'UDC (leur proportion passe de 7 à 24%) et une stabilité au PSS (28%). Les députés ayant étudié les lettres en 1980 se retrouvent surtout chez le PDC (44%), tandis qu'en 2000 ce sont les socialistes qui en regroupent la grande majorité (50%). Les radicaux comptaient en 1980 la plus grande proportion de licenciés en sciences sociales, alors qu'en 2000 la grande majorité de ceux-ci se retrouve parmi les socialistes (64%). Les groupes PRD et UDC concentrent le plus grand nombre de diplômés en sciences et aux écoles polytechniques fédérales en 1980 (31% chacun). Au Parlement de 2000, l'UDC présente un contingent beaucoup plus réduit (7%), la plupart des ingénieurs, des agronomes et des mathématiciens se concentrent chez les radicaux (34)% et les démocrates-chrétiens (31%).

Grade militaire

Depuis la fondation de l'Etat fédéral en 1848, la présence d'officiers de l'armée a été toujours très élevée parmi les parlementaires fédéraux. Le premier facteur qui a entraîné une rupture avec cette tradition a été l'introduction de la proportionnelle en 1919 qui a entraîné l'élection de nombreux députés socialistes, ne disposant que très rarement de grades d'officiers, et la diminution

¹³ Pour 1920, 1944 et 1968, on ne dispose pas des pourcentages pour chaque discipline d'études à l'Assemblée fédérale ainsi que du total pour les deux Chambres. Faute de quoi, nous avons renoncé à les mettre aussi pour 1980 et 2000. Pour ces deux dates, certains parlementaires ont obtenu deux licences (3 en 1980 et 16 en 2000), cependant, nous n'avons tenu compte que de la première. En 1980, pour un conseiller national nous n'avons pas pu identifier la branche d'étude.

du nombre de radicaux (Gruner 1970: 224). De 1920 à 1968, l'auteur a constaté une stabilité des effectifs des officiers à l'Assemblée fédérale (entre 21 et 23% pour les officiers supérieurs, autour de 18% pour les autres officiers) ainsi que de l'ensemble des officiers (environ 40%). Alors que pendant cinquante ans le nombre de hauts gradés de l'armée est resté constant, au cours des vingt dernières années du 20^e siècle nous assistons à une contraction significative de leurs effectifs (36% en 1980 et plus que 26% en 2000; voir Tableau 7 ci-dessous). Cette évolution n'est guère surprenante si on tient compte d'une part de l'apparition des femmes au Parlement et, d'autre part, du déclin du prestige de l'armée depuis la fin des années 1980¹⁴.

Tableau 7: **Nombre d'officiers à l'Assemblée fédérale (1920-2000), par groupe parlementaire, en %**

	1920	1944	1968	1980	2000
PRD	54.2 (45)	59.3 (35)	64.1 (41)	49.2 (31)	30.6 (19)
PDC	43.1 (25)	43.5 (27)	44.4 (28)	35.9 (23)	34.0 (17)
PSS	12.2 (5)	6.6 (4)	11.5 (6)	11.3 (7)	10.3 (6)
UDC	36.7 (11)	46.2 (12)	45.8 (11)	53.6 (15)	37.3 (19)
LIB	63.6 (7)	80.0 (8)	44.4 (4)	54.5 (6)	16.7 (1)
AdI	-	40.0 (2)	29.4 (5)	50.0 (4)	-
PdT	-	0	0	0	0
PEV	50.0 (4)	25.0 (2)	25.0 (2)	33.3 (1)	25.0 (1)
Les Verts	-	-	-	0	0
DS	-	-	-	50.0 (1)	0
Vigilants	-	-	-	100.0 (1)	-
UDF	-	-	-	-	100.0 (1)
Conseil national	38.6 (73)	38.1 (74)	38.0 (76)	35.8 (72)	23.6 (48)
Conseil des Etats	56.8 (25)	45.5 (20)	50.0 (22)	27.6 (13)	34.8 (16)
Assemblée fédérale	42.1 (98)	39.5 (94)	40.2 (98)	35.9 (89)	25.7 (64)

Sources: Pour 1920, 1944 et 1968: Gruner 1970, Annexe Tableau HH; pour 1980 et 2000: Base de données sur les élites suisses.

Au sein des principaux groupes parlementaires, ce sont les radicaux qui connaissent – pour la période 1920-2000, la diminution la plus marquée du taux d'officiers (de 54 à 31%), même si, jusqu'à 1968, leur nombre n'avait fait qu'augmenter, suivi par le groupe PDC (de 43 à 34%). La proportion des officiers au sein de l'UDC, avec, toutefois, des fluctuations au cours du siècle, ne change pas (37%). En 2000, c'est le groupe parlementaire avec la proportion la plus élevée d'officiers. Enfin, les socialistes sont bons derniers dans ce classement en ayant compté au maximum 12% d'officiers dans leurs rangs.

2.2. Carrière politique et profession des parlementaires

Dans cette partie, nous nous focalisons sur certains aspects de l'évolution de la carrière des parlementaires fédéraux (principalement mandats électifs aux niveaux communal et cantonal) ainsi que sur un certain nombre d'informations sur leurs professions. Le but est toujours celui de mettre évidence, pour nos

¹⁴ Guisolan (2003) avait déjà mis en évidence pour la période de 1945 à 1966 une professionnalisation accrue des membres de l'Etat major général (EMG), marquée par une diminution des fonctions politiques assumées par ces derniers.

deux dates de la période récente, l'émergence de nouvelles caractéristiques ou la permanence de celles déjà relevées de 1920 à 1968.

La carrière politique des parlementaires

Gruner a introduit l'idée de *cursus honorum* des parlementaires suisses pour souligner les différentes étapes suivies par ceux-ci durant leur carrière politique, passant successivement du niveau communal, cantonal puis fédéral. Plus précisément, le *cursus honorum*, strictement défini, consiste à avoir occupé un mandat électif aux niveaux communal et cantonal successivement avant d'être «consacré» par une élection à l'Assemblée fédérale. Notre analyse est moins détaillée que celle de Gruner; nous nous contenterons de prendre en considération la proportion des députés fédéraux ayant occupé au moins un mandat électif au niveau communal et cantonal (sans que ces deux mandats se succèdent forcément). Nous n'analyserons pas non plus le nombre exact de mandats exercés, comme le fait Gruner.

De manière générale, Gruner constatait qu'entre 1920 et 1968, le nombre de parlementaires passant par les échelons communal et cantonal avant d'être élus à l'Assemblée fédérale avait constamment diminué. En 1968, 48% des députés avaient accédé au Parlement fédéral sans passer par les deux niveaux inférieurs; depuis 1980, plus de la moitié des députés n'a pas suivi un *cursus honorum* (56% en 1980 et 53% en 2000). Ainsi, durant la période récente, la proportion de parlementaires ayant passé par tous les niveaux de responsabilité politique est stable et progresse même légèrement entre 1980 et 2000. On aurait pu émettre l'hypothèse que, dans le contexte de la médiatisation croissante de la vie politique au cours des vingt dernières années, le type de carrière politique dominante diagnostiquée par Gruner, mettant l'accent sur l'ancrage politique local des parlementaires, aurait pu être remis en cause.

Tableau 8: **Parlementaires fédéraux ayant suivi un *cursus honorum* (1920-2000), par groupe parlementaire, en %**

	1920	1944	1968	1980	2000
PRD	66.3	61.0	60.9	39.7	41.9
PDC	67.2	45.2	44.4	53.1	34.0
PSS	68.3	68.9	50.9	48.4	56.9
UDC	36.7	53.8	62.5	50.0	39.2
LIB	81.8	50.0	44.4	27.3	66.7
AdI	-	20.0	29.4	25.0	-
PdT	-	-	40.0	0.0	100.0
PEV	-	62.5	75.0	66.7	100.0
Les Verts	-	-	-	0.0	33.3
Assemblée fédérale	63.5	55.5	51.6	44.8	45.0

Sources: Pour 1920, 1944 et 1968: notre élaboration à partir de Gruner 1970, Annexe Tableau Y; pour 1980 et 2000: Base de données sur les élites suisses. Les données de Gruner ne sont pas totalement comparables aux nôtres: nous avons pris en considération dans les données de Gruner, les députés ayant exercés au moins deux mandats électifs (que ce soit au niveau communal ou cantonal), alors que pour 1980 et 2000, nous avons pris en considération les députés qui avaient exercé un mandat électif au niveau communal et cantonal. De ce fait, les données des dates 1920, 1944 et 1968 sont probablement un peu surévaluées par rapport à celle de 1980 et 2000.

Pour la période récente, le passage par des mandats électifs communaux et cantonaux reste une condition importante pour accéder à l'échelon fédéral, et même une condition *sine qua non* pour les petits partis, tels que le Parti évangélique (PEV) et le Parti du travail (PdT). En 2000, les six parlementaires de

ces partis ont tous rempli avant leur élection au niveau fédéral des fonctions communales et cantonales. Pour les groupes parlementaires des quatre partis gouvernementaux, il ne se dégage pas d'évolution linéaire. Pour deux partis, le PDC et l'UDC, on constate une claire diminution d'élus fédéraux avec un *cursus honorum*; le PRD reste stable. Enfin, les socialistes connaissent une forte progression du nombre de députés avec un *cursus honorum* (de 48 à 57% entre 1980 et 2000); plus de la moitié de ses parlementaires a précédemment gravi les différents échelons avant d'être élu au niveau fédéral en 2000. Dans leur étude du parti socialiste français, Lefebvre et Sawicki (2006: chap. 2) mettent en évidence la perte d'importance de la «carrière militante» des élites socialistes, qui sont de plus en plus fréquemment des personnalités recrutées dans les hautes sphères de l'Etat, sans parcours militant au niveau local. Un tel constat ne semble pas s'appliquer au cas suisse (dont les structures politiques diffèrent profondément), où la proportion de députés socialistes, avec un *cursus honorum* progresse assez significativement. En revanche, le nombre d'élus PDC, avec *cursus honorum* diminue de manière importante. Ce parti, qui a connu d'importants reculs au cours des années 1990, s'est également distingué par la présentation aux élections de candidats avec une forte notoriété publique, mais sans ancrage politique local.

Il est également intéressant de noter que, parmi les députés exerçant une fonction dirigeante dans une association importante ou disposant d'un certain prestige social (professeur d'université, personnalité avec une certaine notoriété publique), le passage par les différents niveaux communal et cantonal est beaucoup moins fréquent. L'absence de carrière politique locale est ainsi compensée par d'autres ressources, telles que prestige social lié au statut de professeur d'université ou insertion dans des réseaux sociaux et médiatisation pour les dirigeants d'association. Le «capital politique», accumulé lors de la carrière politique locale, peut être compensé par le capital social et culturel.

A titre d'exemple, on peut mentionner parmi les parlementaires de 1980 n'ayant pas suivi un *cursus honorum*, les dix professeurs d'université, dont sept n'ont jamais rempli une fonction élective, le directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), et le président de l'Union syndicale suisse (USS). En 2000, dans cette catégorie, on trouve à nouveau des professeurs d'université (4) et le directeur de l'USAM. À ces derniers s'ajoutent le président de Swissmem (association faïtière de l'industrie des machines), le président et le directeur de l'Union suisse des paysans (USP), le président du syndicat du personnel des transports (SEV) et celui de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSCS), un secrétaire central du syndicat de l'industrie, de la construction et des services (FTMH) ainsi qu'un secrétaire général de la Fédération romande de l'Association suisse des locataires et la secrétaire générale de Pro Familia.

Profession des parlementaires

En raison du profond ancrage du principe de milice au niveau du Parlement helvétique, la question de la «profession principale» des députés a souvent été prise en considération dans les analyses antérieures. Une fois encore, l'étude de Gruner fait autorité sur cette question. Toutefois, la question de la profession des députés n'est pas sans poser certains problèmes, comme le soulevait déjà Gruner (1970: 145): «Remarquons d'emblée qu'il n'est pas aisé de définir, de façon conforme à la réalité, les professions des parlementaires. En effet, l'un des traits spécifiques aux parlementaires suisses se trouve dans le fait que beaucoup d'entre eux exercent simultanément plusieurs professions.» Pour la période récente, nous avons identifié les professions principales exercées par les parlementaires, à partir principalement des informations contenues dans l'Annuaire des autorités fédérales (dans laquelle les députés indiquent leur

profession). En cas de doute, nous avons considérée comme telle, l'activité à laquelle le parlementaire concerné était censé consacrer le plus de temps.

Pour notre analyse, nous avons repris les trois grandes catégories utilisées par Gruner (1970: 146 ss.):

1. Dans la catégorie des **professions indépendantes**, sont inclus les avocats, notaires, patrons de fiduciaires, etc. (*professions libérales*), les médecins, ingénieurs, architectes et artistes (*autres professions libérales*), les entrepreneurs, les industriels, les gros commerçants, les agriculteurs (*entrepreneurs*) et enfin les retraités (*rentiers*).
2. Parmi les **professions salariées**, une distinction est faite entre les fonctionnaires de l'administration publique, les enseignants (*secteur public*) et les salariés des entreprises privées et ceux de coopératives ou des institutions à but social (*secteur privé*).
3. Enfin, dans la catégorie des **professions politiques**, la distinction se fait entre les membres des exécutifs communaux, cantonaux, les juges, les préfets (*magistrats*) et les fonctionnaires d'association, secrétaires de parti, journalistes et rédacteurs (*politiciens de carrière*).

Nous allons une nouvelle fois largement nous inspirer de la classification de Gruner, ce qui a l'avantage de permettre des comparaisons dans le temps, en l'adaptant quelque peu cependant. En effet, l'amélioration progressive des indemnités des parlementaires au cours des vingt dernières années a clairement fait émerger une catégorie inexistante dans l'analyse réalisée pour la période 1920-1968, celle que nous avons appelée des *parlementaires professionnels*. Au cours des dernières années, un nombre croissant de députés n'hésite plus à se définir explicitement comme «politicien à plein temps» et à assumer ouvertement que leur mandat de parlementaire constitue une activité à 100%. Ce qui constitue une claire différence par rapport aux années 1970 et 80. Nous avons donc classé dans cette nouvelle catégorie tous les députés qui se déclaraient comme «parlementaire à plein temps» et ceux pour lesquels nous avons pu identifier clairement que leur mandat fédéral représentait leur activité principale.

Le tableau 9 présente la répartition des députés siégeant dans les deux Chambres selon la profession principale qu'ils exerçaient en 1980 et en 2000. Une première remarque générale que l'on peut faire concerne la faible représentation de la catégorie des salariés, ce qui va dans le sens des constats faits par Gruner. De 1980 à 2000, il y a même un recul sensible dans les deux Chambres fédérales (de 23 à 17% au CN et de 19 à 9% au CE). La catégorie des indépendants quant à elle reste toujours celle qui, de loin, domine les deux Chambres. Pour les trois dates retenues par Gruner, son importance avait néanmoins diminué alors que pour la période récente elle progresse, parfois même de manière très marquée (au Conseil des Etats, de 45 à 65%). La catégorie des professions politiques connaît en revanche une évolution quelque peu différenciée. Au Conseil national, la proportion de cette catégorie reste relativement stable (28-29%), tandis qu'au Conseil des Etats elle diminue fortement (de 36 à 26%).

Tableau 9: Répartition des membres de l'Assemblée fédérale (1980-2000) selon la profession principale, en %

		1980		2000	
		CN	CE	CN	CE
INDEPENDANTS	1. Professions libérales	47.3 (95)	44.7 (21)	55.2 (112)	65.2 (30)
	a) avocats	18.4 (37)	31.9 (15)	16.7 (34)	41.3 (19)
	b) autres professions libérales	10.0 (20)	6.4 (3)	11.8 (24)	13.0 (6)
	2. Entrepreneurs	16.4 (33)	6.4 (3)	23.6 (48)	10.9 (5)
	a) industrie, arts et métiers	7.5 (15)	2.1 (1)	12.3 (25)	10.9 (5)
	b) agriculture	9.0 (18)	4.3 (2)	11.3 (23)	-
	3. Rentiers	2.5 (5)	-	3.0 (6)	-
	SALARIES	23.4 (47)	19.1 (9)	17.2 (35)	8.7 (4)
	1. Secteur privé	5.0 (10)	4.3 (2)	5.4 (11)	4.3 (2)
	a) entreprises privées	2.5 (5)	4.3 (2)	5.4 (11)	4.3 (2)
b) coopératives, institutions à but social	2.5 (5)	-	-	-	
2. Secteur public	18.4 (37)	14.9 (7)	11.8 (24)	4.3 (2)	
a) administration publique	6.0 (12)	4.3 (2)	3.9 (8)	-	
b) enseignants	12.4 (25)	10.6 (5)	7.9 (16)	4.3 (2)	
PROFESSIONS POLITIQUES	29.4 (59)	36.2 (17)	27.6 (56)	26.1 (12)	
1. Magistrats	14.4 (29)	25.5 (12)	7.9 (16)	15.2 (7)	
a) exécutifs communaux	10.0 (20)	4.3 (2)	5.9 (12)	2.2 (1)	
b) exécutifs cantonaux	4.5 (9)	21.3 (10)	1.0 (2)	10.9 (5)	
c) juges et préfets	-	-	1.0 (2)	2.2 (1)	
2. Politiciens de carrière	14.9 (30)	10.6 (5)	19.7 (40)	10.9 (5)	
a) fonctionnaires d'association	7.5 (15)	4.3 (2)	10.3 (21)	6.5 (3)	
b) secrétaires de parti	-	-	1.5 (3)	-	
c) journalistes	2.0 (4)	2.1 (1)	-	-	
d) parlementaires professionnels	5.5 (11)	4.3 (2)	7.9 (16)	4.3 (2)	
		100.0 (201)	100.0 (47)	100.0 (203)	100.0 (46)

Source: Base de données sur les élites suisses.

Si l'on se penche plus attentivement sur les différentes sous-catégories, nous nous apercevons que le recul des salariés est dû en large partie à la diminution de parlementaires actifs dans le secteur public (administration publique et enseignants) qui passe au Conseil national de 18 à 12%, alors que le pourcentage des employés du secteur privé ne connaît qu'une très faible augmentation, de 12 à 13 députés. Dans la catégorie des indépendants, les avocats renforcent sensiblement leur présence parmi les sénateurs et maintiennent presque inchangé leur contingent parmi les conseillers nationaux. Il s'agit quand même d'un élément de rupture par rapport à la période précédente, qui avait vu leur nombre diminuer régulièrement.

Un autre changement de tendance, assez surprenant, par rapport aux données de Gruner concerne la proportion d'agriculteurs. Pour la période récente, nous observons une croissance du nombre de leurs représentants à la Chambre basse, tant et si bien qu'en 2000 ils atteignent étonnement le pourcentage le plus élevé des cinq dates (11%). Notons que le groupe des entrepreneurs ne cesse lui aussi d'accroître son importance dans les deux Chambres, en passant de 16 à 24%

parmi les députés du CN et de 6 à 11% chez les sénateurs du CE. Parmi les professionnels de la politique, le nombre de magistrats ne cesse de diminuer. En 1980, aux deux Chambres, il y en avait encore 41, en 2000 ils ne sont plus que 23. Par contre, les politiciens de carrière progressent au Conseil national (de 15 à 20%) grâce plus particulièrement au groupe des «parlementaires professionnels», tandis qu'ils restent stables au Conseil des Etats (11%). Ce dernier constat paraît donc confirmer l'hypothèse d'une professionnalisation accrue des parlementaires suisses au cours de la période récente. Dans cette nouvelle catégorie, apparaît en 1980, une nette majorité de femmes (8 sur 13), qui, sur la base de nos sources (Annuaire fédéral et Dictionnaire historique de la Suisse), se consacrent essentiellement à leur mandat de parlementaire, sans autres ressources financières identifiables. En 2000, parmi les 18 «parlementaires professionnels», on compte autant de femmes que d'hommes.

En ce qui concerne l'analyse de la structure professionnelle selon les quatre principaux groupes parlementaires (voir Annexes pour des tableaux détaillés), les groupes PRD et PDC se caractérisent par une grande stabilité. Parmi les radicaux, les salariés du secteur privé augmentent (de 5 à 13%) au détriment de ceux du secteur public (en 2000 il n'y a plus aucun parlementaire radical exerçant une activité principale dans l'administration publique). En outre, alors que, pour la période 1920-1968, Gruner avait constaté une croissance continue des professions politiques, la tendance s'est inversée pour la période 1980-2000, puisque la part des parlementaires de cette catégorie diminue un peu (de 30 à 26%). Notons enfin que plus de la moitié de tous les députés radicaux sont liés à des professions indépendantes (avocats, notaires, conseillers en entreprise). Les démocrates-chrétiens se caractérisent par une très forte prépondérance des indépendants, avec cette fois une diminution de la proportion d'avocats. Dans la catégorie des professions politiques, il est intéressant de constater une sensible diminution des parlementaires PDC exerçant comme activité principale celle de membre d'un exécutif communal ou cantonal (de 14 à 6%), tandis que, globalement, les politiciens de carrière passent de 11 à 16%.

Les évolutions les plus significatives au niveau de la composition professionnelle du Parlement concernent les groupes du PSS et de l'UDC (voir tableaux détaillés dans les annexes). Dans le cas du groupe socialiste, deux aspects méritent principalement d'être mis en avant. Premièrement, le nombre de parlementaires PSS dans la catégorie des indépendants progressent fortement (de 13 à 40%). Cette augmentation s'explique par un nombre non-négligeable de députés PSS exerçant une activité annexe de consultant ou de conseiller économique (9, dont par exemple, R. Strahm, R. Rechsteiner, F. Pedrina ou R. Gysin) ou d'avocat conseil (12, dont par exemple, J. Studer, J-J. Schwaab, W. Marti, E. Jutzet)¹⁵. La catégorie d'indépendants recouvre donc des réalités assez différentes en 2000 de celles des cohortes analysées par Gruner¹⁶. Ce changement de la profession des députés socialistes est aussi à mettre en relation avec la forte progression du nombre d'universitaires parmi la députation PSS.

Deuxièmement, le recul très marqué de la catégorie des salariés (de 45 à 21%) est lié plus précisément à la forte diminution du nombre de représentants du secteur public. Par ailleurs, les socialistes présentent toujours la plus grande

¹⁵ Nous avons hésité à déplacer ces députés dans la catégorie des «parlementaires professionnels», étant donné que cette activité d'indépendants apparaît clairement comme une profession annexe par rapport à leur activité principale de député.

¹⁶ Cette remarque est particulièrement vraie pour les députés du PSS, mais probablement aussi en partie pour le PRD et le PDC évoqué plus haut.

proportion de professions politiques en comparaison avec les autres groupes parlementaires, tout en diminuant légèrement (de 42 à 40%). Parmi celles-ci, on constate un glissement (inverse à celui observé par Gruner entre 1920 et 1968), des magistrats vers les politiciens de carrière, où les parlementaires professionnels progressent et les fonctionnaires d'association restent quasiment stables, avec une légère diminution du nombre de syndicalistes (de 8 sur 9 fonctionnaires d'associations en 1980 à 6 sur 9 en 2000). Toutefois, les relations entre la députation PSS et les syndicats restent assez étroites (voir à ce sujet Mach et Widmer 2004 et Widmer 2007).

En ce qui concerne le groupe UDC, deux constats intéressants méritent d'être discutés. Tout d'abord, la forte progression du nombre de députés UDC entre 1980 et 2000 (de 28 à 51) s'est très peu faite parmi les professions politiques, (qui diminuent de 8 à 5), mais essentiellement parmi les professions indépendantes qui représentent 80% des députés contre 57% en 1980. Jusqu'à cette date et ceci depuis 1920, on retrouvait une nette prépondérance des agriculteurs. En 2000, tout en augmentant en chiffres absolus (de 9 à 12), leur poids diminue proportionnellement (de 32 à 23%). Malgré cela, ils restent néanmoins bien représentés.

Deuxièmement, cette plus faible proportion d'agriculteurs est «compensée» par une forte présence d'entrepreneurs parmi les parlementaires UDC, liée notamment à la progression très marquée (de 11 à 29%) des représentants du secteur industriel et des arts et métiers. C'est donc parmi ces derniers que se fait l'augmentation importante du nombre de députés du parti et pas du tout grâce aux professions politiques, dont la proportion diminue sensiblement (de 29 à 10%). Il serait intéressant d'analyser plus en détails les différences de profil professionnel des députés UDC selon leur canton d'élection, étant donné les fortes différences entre sections cantonales.

Le profil professionnel des parlementaires UDC est donc assez conforme à son discours anti-establishment et anti-classe politique, que le parti avait largement mobilisé à l'occasion du rejet populaire de la réforme du Parlement de 1992 (sur la montée de l'UDC, voir Mazzoleni 2003; Jost 2007; Mazzoleni et al. 2007). Par ailleurs, la députation UDC est composée dans une large proportion de représentants qu'on peut qualifier de «perdants de la mondialisation», comme les agriculteurs ou les entrepreneurs liés aux arts et métiers, donc des secteurs économiques produisant essentiellement pour le marché intérieur.

2.3. Cumul des fonctions et relations avec les milieux économiques

En raison du caractère de milice du Parlement helvétique et du système fédéraliste, le cumul des fonctions aussi bien sur le plan politique (mandats électifs aux niveaux communal et cantonal) que sur le plan économique (positions dirigeantes dans des associations économiques ou appartenance à des conseils d'administration) est une pratique très fréquente parmi les députés suisses (voir Gruner 1970 et Kerr 1981). Après avoir analysé la carrière et la profession des parlementaires, nous nous concentrons maintenant sur les cumuls d'autres mandats électifs simultanément à leur mandat de parlementaire et les liens entretenus par ceux-ci avec les milieux économiques. En raison de l'accroissement constant des charges des parlementaires au cours des deux dernières décennies, on peut émettre l'hypothèse que ce cumul des fonctions a eu tendance à diminuer entre 1980 et 2000.

Cumul des mandats électifs aux niveaux communal et cantonal

Nous analysons ici le cumul d'autres mandats électifs des parlementaires fédéraux à la date de 1980 et 2000, puis en comparaison avec les données de Gruner (1970). Ce type d'information est facilement accessible dans l'Annuaire des autorités fédérales, qui fournit des informations systématiques sur les mandats exercés par les parlementaires.

Tableau 10: **Cumul des mandats électifs aux niveaux communal et cantonal (1980-2000)**

	Fédéral	Exécutif cant.	Législatif cant.	Exécutif comm.	Législatif comm.
1980	CN: 88	10	45	39	14
	CE: 22	9	8	3	2
Total	110	19	53	42	16
2000	CN: 60	4	24	30	8
	CE: 14	7	4	3	0
Total	74	11	28	33	8

Sources: Base de données sur les élites suisses, Annuaire des autorités fédérales 1980 et 2001.

Tableau 11: **Appartenance des parlementaires aux autorités communales et cantonales (mandats exercés simultanément) (1920-1968)**

	Exécutif cant.	Législatif cant.	Exécutif comm.	Législatif comm.
1920	42	141	43	21
1944	38	114	39	21
1968	37	82	41	11

Sources: Gruner 1970: 206 et Annexe Tableau X.

Globalement, on assiste à une nette diminution du cumul des mandats entre 1980 et 2000; cela est vrai pour toutes les fonctions communales et cantonales.

Parmi les plus grands «cumulards», certains parlementaires exerçaient des mandats électifs aux trois niveaux. En 1980, cela concernait 19 députés du Conseil national. En 2000, cela ne concernait plus que six conseillers nationaux¹⁷.

La diminution est évidente à tous les échelons. Entre 1980 et 2000, le nombre de mandats exécutifs cantonaux passe de 19 à 11 et cela concernait en 2000 essentiellement les petits cantons, où les exécutifs cantonaux ne sont pas rémunérés à plein temps, à l'exception du canton de Vaud, où deux conseillers d'Etat (C. Ruey et C. Favre) étaient également conseillers nationaux (ceci avant que le cumul des mandats ne soit formellement interdit dans la Constitution vaudoise en 2003). La diminution concerne aussi les exécutifs communaux, de 42 à 33.

Dans la longue durée, en nous basant sur les données de Gruner (1970: 206 ss., Tableau 11 ci-dessus), on constate également une diminution tendancielle très prononcée des cumuls de mandats, notamment entre 1968 et 1980. Cette évolution est révélatrice de l'importance croissante accordée au mandat de parlementaire fédéral, qui ne se conçoit plus comme une fonction annexe à un

¹⁷ Cela explique pourquoi l'addition des chiffres dans les lignes du CN est supérieure au nombre de députés concernés dans la première colonne.

mandat exécutif à l'échelon cantonal ou communal dans les grandes villes. Les récentes polémiques durant la campagne électorale 2007 à propos de quelques figures politiques locales assumant des mandats exécutifs, mais néanmoins candidates aux élections fédérales, sont révélatrices de la moins grande tolérance actuelle pour les doubles mandats. Ce genre de polémique aurait été impensable trente ans auparavant.

Liens avec les milieux économiques

Une des spécificités du Parlement suisse a longtemps résidé dans l'importance des relations entre les parlementaires et les milieux économiques, en particulier l'appartenance aux conseils d'administration d'entreprises (voir Gruner 1970: 187 ss. et Kerr 1981: 223 ss.)

Tableau 12: **Nombre de députés avec des mandats d'administrateur (1980-2000)**

	1980	2000
0 mandats	87	88
1-5 mandats	106	121
6-10 mandats	34	24
11 et plus mandats	21	15

Tableau 13: **Total des mandats d'administrateurs (1980-2000)**

	1980	2000
Total des mandats	882	719
Nombre de mandats par député (moyenne)	3.6	2.9

Sources: Base de données sur les élites suisses, à partir du Répertoire des administrateurs 1980 et 2000.

On constate que le nombre de parlementaires ne siégeant dans aucun conseil d'administration reste stable. On assiste aussi globalement à une diminution du nombre de mandats d'administrateurs parmi les députés.

Tableau 14: **Appartenance des députés à des conseils d'administration par parti (nombre de mandats + capital social cumulé en millions de frs.)**

	1980		2000	
	Nbre de CdA (moyenne par député)	Capital social (moyenne par député)	Nbre de CdA (moyenne par député)	Capital social (moyenne par député)
PRD	359 (5.7)	6'571.8 (104.3)	294 (4.7)	11'879.1 (191.6)
PDC	331 (5.2)	3'655.5 (57.1)	166 (3.3)	1'945.3 (38.9)
PSS	62 (1.0)	1'383.1 (22.3)	63 (1.1)	187.0 (3.2)
UDC	94 (3.4)	1'430.6 (51.1)	167 (3.3)	4'116.0 (80.7)
LIB	24 (2.2)	150.7 (13.7)	4 (0.7)	43.5 (7.3)
AdI	11 (1.4)	34.1 (4.3)	-	-
Les Verts	0	0	2 (0.2)	1.1 (0.1)
Total	882 (3.6)	13'225.9 (53.3)	719 (2.9)	18'348.6 (73.7)

Sources: Base de données sur les élites suisses, à partir du Répertoire des administrateurs 1980 et 2000.

Le PRD reste le représentant des grandes entreprises, alors que, parmi les partis bourgeois, les députés PDC sont plutôt liés aux PME et l'UDC offre un éventail plus contrasté, avec une majorité de PME, mais aussi quelques grandes entreprises, en particulier en 2000.

Si le nombre de liens avec les conseils d'administration diminue, en revanche, le nombre de fonctionnaires d'associations (essentiellement économiques) passe de 17 à 24 entre 1980 et 2000 (voir également ci-dessus partie sur la profession des parlementaires). Parmi les catégories d'association directement représentées au Parlement par certains de leurs employés, on trouve:

- 1980: 8 sont des fonctionnaires syndicaux (tous au PSS), 3 sont des fonctionnaires patronaux (2 PRD et 1 parti libéral), 4 sont liés aux intérêts agricoles (2 UDC, 1 PDC et 1 Parti libéral); 1 travaille pour une association de consommateurs (PSS) et 1 à une association à but idéal (Rassemblement jurassien).

- 2000: 10 sont des fonctionnaires syndicaux (dont 6 au PSS), 3 sont des fonctionnaires patronaux (2 PRD et 1 parti libéral), 4 sont liés aux associations agricoles (1 chez les Verts, 1 à l'UDC, 1 au PRD et 1 au PDC); 1 travaille pour des associations de consommateurs (PSS); 1 pour l'Association suisse des locataires (PSS), 1 pour le WWF (PSS) et 4 pour d'autres types d'associations (Croix bleue, Pro Familia, Association pour une Suisse indépendante et neutre notamment).

Cette augmentation entre 1980 et 2000 est plutôt surprenante. Gruner (1970: 165) avait constaté une diminution tendancielle du nombre de fonctionnaires d'associations, en particulier des syndicalistes: 17 en 1920, 20 en 1944 et 14 en 1968. Par ailleurs, dans son étude sur les dirigeants et fonctionnaires des principales associations patronales (sauf l'USCI) et syndicales entre 1900 et 1980, Hohl (1988: 142) indiquait plutôt une diminution des responsabilités politiques parmi les dirigeants de ces associations. Il est aussi intéressant de relever la plus forte représentation du PSS parmi cette catégorie de parlementaires, comparativement aux partis de droite.

Il faut toutefois souligner qu'il existe bien entendu d'autres liens avec les milieux économiques que la présence de fonctionnaires d'associations au Parlement. A ce sujet, Gruner (1970: 165 ss.) et Sciarini (1991) ont souligné les nombreuses appartenances des élites partisans à des associations, en particulier économiques, soit dans leurs différents organes dirigeants, soit comme simple membre, et ceci aux niveaux régional ou local. En l'absence de données systématiques à ce sujet, nous n'approfondissons pas l'analyse, qui mériterait sans doute d'être développée.

Finalement, dans le cadre de notre base de données, nous disposons d'informations systématiques sur les membres des conseils d'administration des 110 plus grandes entreprises suisses, sur l'appartenance aux comités directeurs des sept principales associations économiques faïtières (USCI, UPS, USP, USAM, ASB, USS et CSCS), sur les mandats électifs au niveau communal et cantonal ainsi que sur l'appartenance à des commissions extra-parlementaires. A partir de ces données, il est possible de procéder à une première analyse des multi-appartenances des députés, mettant en évidence les relations qu'ils entretiennent avec ces différentes instances en 1980 et 2000.

Figure 1: **Cumul des fonctions économiques, politiques et administratives des parlementaires (1980)**

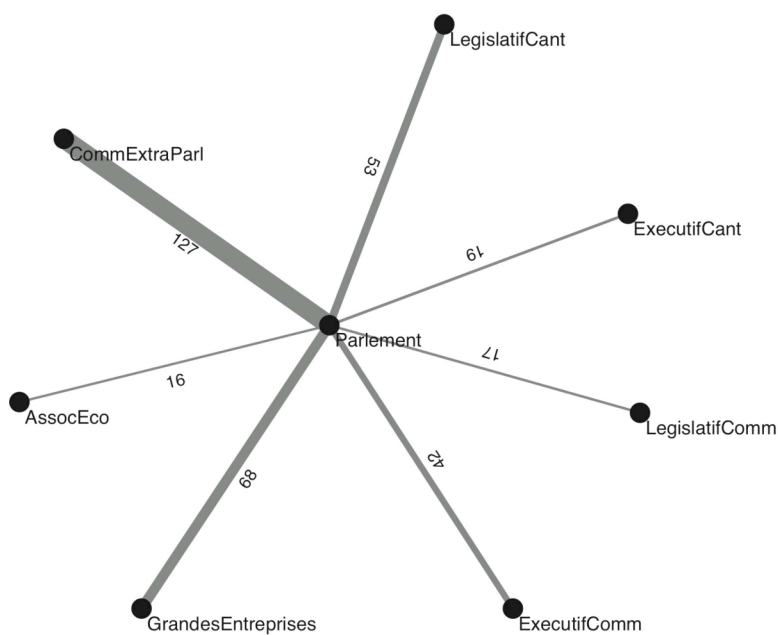
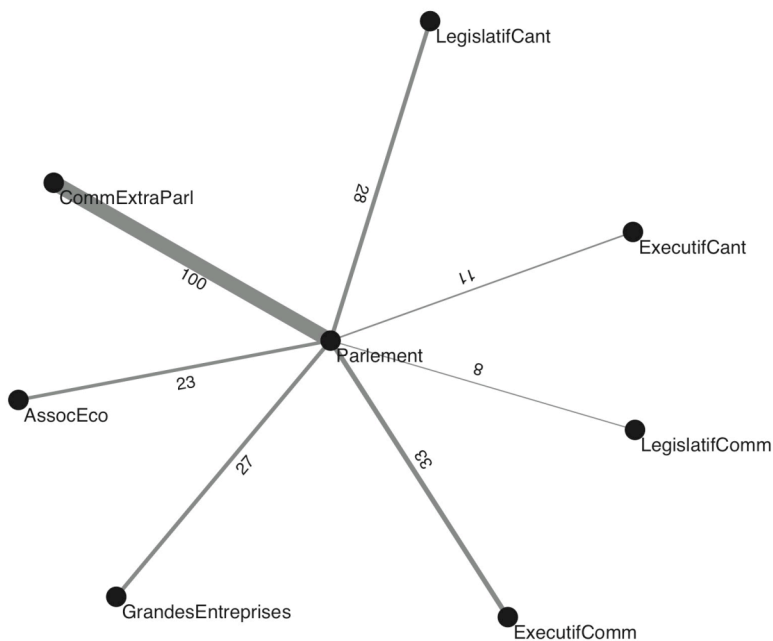


Figure 2: **Cumul des fonctions économiques, politiques et administratives des parlementaires (2000)**



A partir de cette visualisation graphique des liens, dont l'épaisseur des traits indique la force de ceux-ci (le nombre de liens est indiqué au-dessus de chaque

ligne), on constate une très nette diminution des liens entre les parlementaires et les conseils d'administration des 110 plus grandes entreprises, de 68 à 27. Ce déclin des interrelations entre les députés et les grandes entreprises s'est fait parallèlement à une très forte diminution générale de la densité du réseau d'interconnexions entre les conseils d'administration des grandes entreprises depuis le début des années 1990. De même, les grandes entreprises sont moins représentées dans les comités directeurs des grandes associations économiques faitières. Cette diminution des liens avec les grandes entreprises s'explique par la réduction de la taille des conseils d'administration des grandes entreprises durant les années 1990 et renvoie également à un certain désengagement de celles-ci par rapport au niveau politique national (pour plus de détails, Schnyder et al. 2005). On constate donc une certaine «désimbrication» entre les élites parlementaires avec les conseils d'administration des grandes entreprises¹⁸.

En revanche, et cela confirme ce qui était évoqué plus haut à propos des fonctionnaires d'associations, le nombre de parlementaires appartenant aux comités directeur des associations économiques faitières augmentent légèrement. En effet, les connexions des députés avec les organes dirigeants de ces associations progressent de 16 à 23, compensant peut-être ainsi l'affaiblissement des liens directs avec les entreprises à travers les conseils d'administration.

Comme indiqué plus haut, les liens avec les autorités communales et cantonales, diminuent considérablement en ce qui concerne les autorités cantonales exécutives (de 19 à 11) et législatives (53 à 28); de même que pour les autorités communales (de 42 à 33 pour les exécutifs et de 17 à 8 pour les législatifs).

Enfin, en ce qui concerne la présence des députés dans les commissions extra-parlementaires, on peut constater une diminution, allant dans le sens d'une plus grande séparation des fonctions entre l'appartenance à ce type d'instance et l'activité législative du Parlement.

3. Synthèse et conclusions: Le nouveau visage des parlementaires helvétiques en 2000

A partir de notre questionnement initial sur la professionnalisation croissante du Parlement suisse durant la période récente et son impact sur les profils biographiques des députés, nous pouvons mettre en exergue deux axes de conclusions, l'un touchant plus précisément à la professionnalisation des parlementaires, et l'autre concernant plus généralement l'évolution des caractéristiques sociographiques des députés.

Premièrement, les conditions générales de l'exercice du mandat de parlementaire se sont profondément modifiées, en raison, d'une part, de l'augmentation de la charge de travail du Parlement, qui s'est traduite par une augmentation du temps consacré par les parlementaires à l'accomplissement de leur fonction et, d'autre part, en raison de l'amélioration de leurs conditions de

¹⁸ Il semblerait qu'on assiste à l'émergence d'un lobbying plus sectoriel et informel, qui passe moins la présence des députés dans les conseils d'administration des grandes entreprises, mais par des canaux plus sectoriels et moins visibles (voir Plattner 2005 enquête de *L'Hebdo*), révélateur de la plus faible capacité d'intégration des différents points de vue au sein des associations faitières.

travail (en particulier leur rémunération, qui pour certains députés est devenue leur principale source de revenu). La modification de ces conditions s'est pourtant concrétisée dans un contexte marqué par l'affirmation d'un discours «anti-establishment» porté, dès le début des années 1990, par l'UDC (Mazzoleni 2006). Cette dernière a ainsi contribué à ralentir la formation d'un véritable Parlement professionnel, déjà très retardé – par rapport aux autres pays européens – en raison notamment de l'importance historiquement accordée au principe de milice. Tant et si bien qu'en 1992 les principaux éléments d'une réforme du Parlement, visant son renforcement et approuvés par la majorité des députés, furent rejetés en votation populaire.

Cela dit, il n'en reste pas moins que les années 1980 et 1990 coïncident avec une période décisive concernant la professionnalisation accrue des parlementaires et le renforcement du rôle du Parlement dans le processus de décision. Les études de Lüthi (1997) et Jegher (1999) insistent toutes les deux sur cet aspect à partir de l'analyse de processus de décision des années 1990. Elles constatent que les commissions spécialisées permanentes améliorent considérablement le travail du Parlement et que le lieu du compromis intervient de plus en plus fréquemment au Parlement, plutôt que lors de la phase pré-parlementaire (voir également Häusermann et al. 2004 à propos des réformes des politiques sociales). D'autre part, les différentes études mandatées par les services du Parlement (Eco'Diagnostic 2001, Z'graggen et Linder 2004), qui mettaient en évidence une nette augmentation au cours des années 1990 du nombre de députés déclarant consacrer la majeure partie de leur temps à leur mandat de député, se trouvent confirmées par un certain nombre de nos données pour 2000, en particulier en ce qui concerne la profession et les cumuls des mandats (économique ou politique). Nous avons constaté une augmentation de la proportion des parlementaires professionnels combinée avec une forte diminution du nombre de mandats électifs exercés au niveau communal et cantonal et des mandats d'administrateurs dans les entreprises. Cela démontre la difficulté, de plus en plus évidente chez les parlementaires, de combiner plusieurs activités à la fois dans les sphères politique et économique.

Il convient cependant de distinguer cette évolution selon les groupes parlementaires. Il semble plus pertinent de parler d'une «professionnalisation différenciée» et non pas généralisée. Par exemple, elle se révèle plus marquée au sein du groupe socialiste où la proportion des professions politiques, et parmi celles-ci celle des parlementaires professionnels, est de loin la plus importante parmi toutes les forces politiques. À l'opposé nous retrouvons, l'UDC qui, parallèlement au développement d'un discours «anti-establishment», voit diminuer nettement de 1980 à 2000 la part de ses députés liés à des professions politiques.

Deuxièmement, la transformation du rôle du Parlement et des tâches liées aux activités parlementaires s'est accompagnée au cours de la période récente d'une évolution du profil biographique des députés. Parmi les principaux résultats tirés des données sociographiques de nos deux cohortes de parlementaires, plusieurs aspects méritent d'être soulignés.

A propos de la carrière politique des députés, on constate une grande stabilité du nombre députés ayant suivi un *cursus honorum*, tel que défini par Gruner. En 1980 et 2000, près de la moitié des parlementaires ont exercé des mandats électifs aux échelons communal et cantonal avant d'accéder au Parlement fédéral (ces résultats sont comparables aux données de Gruner, même si en légère baisse). On peut toutefois constater des différences notables entre les

principaux partis: au PDC et à l'UDC, la proportion d'élus ayant suivi un cursus honorum diminue clairement, alors qu'elle augmente au PSS. Nos données montrent aussi clairement que parmi les députés n'ayant pas suivi de cursus honorum, on retrouve majoritairement de députés disposant d'autres ressources (prestige social, ancrage dans des réseaux associatifs), compensant l'absence de carrière politique locale. Il s'agit en particulier de professeurs d'université ou de dirigeants d'associations.

En ce qui concerne le niveau de formation, il ressort de manière assez surprenante que le nombre de parlementaires titulaires d'un diplôme universitaire diminue légèrement entre 1980 et 2000. Cette baisse s'explique très largement par la progression de l'UDC, qui compte une forte proportion de députés sans titre universitaire en 2000. On constate également dans ce cas des évolutions différenciées selon les partis. Les plus significatives sont à relever parmi le PSS et l'UDC. Le groupe socialiste se caractérise par un profond changement du niveau de formation de ses députés; désormais le PSS compte la plus forte proportion d'universitaires. Historiquement, comme l'avaient montré les analyses de Gruner, et c'est encore le cas en 1980, les socialistes étaient de loin le groupe parlementaire comptant la plus faible proportion d'universitaires. La tendance inverse est par contre observable parmi les députés UDC. Parmi les universitaires, on relève toujours une forte prépondérance de juristes, suivi par les diplômés en sciences et ceux des écoles polytechniques, présents principalement chez les radicaux et les démocrates-chrétiens.

Bibliographie

- Année politique suisse* (différentes années). Institut de science politique. Université de Berne.
- BARRIAL, François (2006). *Evolution du profil sociologique de l'élite managériale suisse entre 1980 et 2000*. Mémoire de licence non-publié, Université de Lausanne.
- BEST, Heinrich et Maurizio COTTA (eds.) (2000). *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000. Legislative Recruitment and Careers in Eleven European Countries*. Oxford, University Press.
- BORCHERT, Jens et Jürgen ZEISS (eds.) (2003). *The Political Class in Advanced Democracies*. Oxford: Oxford University Press.
- DAVID, Thomas, Stéphanie GINALSKI, Frédéric REBMANN et Gerhard SCHNYDER (2007). «The Swiss Business Elite between 1980-2000: Declining Cohesion and Changing Educational Profile», Communication à la conférence «European Business Elites between the Emergence of a 'New Spirit of Capitalism' and the 'Erosion of State Socialism'», Potsdam 1-2.11.2007.
- GERMANN, Raimund et al. (1985). *Experts et commissions de la Confédération*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- GRUNER, Erich (1966). *L'assemblée fédérale suisse*. Bern: Francke.
- GRUNER, Erich (1970). *L'Assemblée fédérale suisse 1920-1968*. Bern: Francke.
- GRUNER, Erich (1973). *Politische Führungsgruppen im Bundesstaat*. Bern: Francke.
- GUISOLAN, Jérôme (2003). *Le corps des officiers de l'état-major général suisse pendant la guerre froide (1945-1966): des citoyens au service de l'Etat? L'apport de la prosopographie*. Baden: Hier+Jetzt.
- HASLER, Thomas (1998). «Dienen statt verdienen, soll das oberste Gebot des Politikers sein». *Wie der Staat seine Bundesräte, Nationalräte und Chefbeamten besoldet*. Chur/Zürich: Rüegger Verlag.
- HAUSERMANN, Silja, André MACH et Yannis PAPADOPOULOS (2004). «From Corporatism to Partisan Politics: Social Policy Making under Strain in Switzerland», in *Revue suisse de science politique*, vol 10(2): 33-59.
- HOHL, Marcela (1988). *Gegner – Konkurrenten – Partner. Kollektivbiographie oberster Führungsgruppen im schweizerischen Arbeitsbeziehungssystem 1900-1980*. Grösch: Rüegger.
- JEGHER, Annina (1999). *Bundesversammlung und Gesetzgebung*. Bern: Haupt.
- JOST, Hans-Ulrich (2007). «Tradition und Modernität in der SVP», *Traverse Revue d'histoire*, No spécial Histoire des partis politiques en Suisse, No 1: 25-43.
- KERR, Henry (1981). *Parlement et société en Suisse*. Saint-Saphorin: Editions Georgi.
- KRIESI, Hanspeter (1980). *Entscheidungsstrukturen und Entscheidungsprozesse in der Schweizer Politik*. Francfort: Campus Verlag.
- KRIESI, Hanspeter (1998). *Le système politique suisse*. Paris: Economica,
- LADNER, Andreas et Michael BRÄNDLE (1999). *Parteienförderung in der Schweiz. Analysen und Vorschläge*. Berne, sur mandat du PRD, PDC, PSS et de l'UDC.
- LEFEBVRE, Rémi et Frédéric SAWICKI (2006). *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*. Editions du Croquant.
- LINDER, Wolf (1999). *Schweizerische Demokratie. Institutionen, Prozesse, Perspektiven*. Bern: Haupt.

- LUTHI, Ruth (1997). *Die Legislativkommissionen der schweizerischen Bundesversammlung: Institutionelle Veränderungen und das Verhalten von Parlamentsmitgliedern*. Bern: Haupt.
- MACH, André et Frédéric WIDMER (2004). «'Davantage se politiser et devenir un facteur de pouvoir'. Les rapports changeants de la FTMH au politique (1970-2004)», in FTMH (éd.). *Voies multiples, but unique. Regard sur le syndicat FTMH 1970-2000*. Lausanne: Payot, pp. 119-129.
- MAZZOLENI, Oscar (2003). *Nationalisme et populisme en Suisse. La radicalisation de la «nouvelle» UDC*. Lausanne: PPUR.
- MAZZOLENI, Oscar (2006). «Critique et légitimation de la professionnalisation parlementaire en Suisse», *Politix*, vol. 10: pp. 165-184.
- MAZZOLENI, Oscar, Philippe GOTTRAUX et Cécile PECHU (sous la dir.) (2007). *L'Union démocratique du centre: un parti, son action, ses soutiens*. Lausanne: Antipodes.
- PAPADOPOULOS, Yannis (1997). *Les processus de décision fédéraux en Suisse*. Paris: L'Harmattan.
- PLATTNER, Titus (2005). «Les lobbies plus puissants. Comment on achète les parlementaires», *L'Hebdo*, 10 mars, pp. 16-26.
- RIKLIN, Alois et Silvano MÖCKLI (1991). «Milizparlament», in *Le Parlement - Autorité suprême de la Confédération? Mélanges sur l'Assemblée fédérale à l'occasion du 70e anniversaire de la Confédération*. Berne: 145-164.
- SCHNYDER, Gerhard, Martin LÜPOLD, André MACH et Thomas DAVID (2005). *The Rise and Decline of the Swiss Company Network during the 20th Century*. Travaux de science politique No 22, Lausanne, Institut d'Etudes Politiques et Internationales. A télécharger sous: <http://www.unil.ch/iepi/page16551.html>
- SCIARINI, Pascal (1991). «L'élite partisane et la vie associative», in Ural AYBERK et al. *Les partis politiques à cœur ouvert*. Lausanne: LEP: pp. 95-109.
- TSCHÄNI, Hans (1984). *Qui dirige la Suisse ?*. Lausanne: Editions 24 Heures.
- WIDMER, Frédéric (2007). «Stratégies syndicales et renouvellement des élites: le syndicat FTMH face à la crise des années 1990», *Revue suisse de science politique*, vol. 13(3): 395-431.
- WIESLI, Reto (2003). «Switzerland: The Militia Myth and Incomplete Professionalization», in Jens BORCHERT et Jürgen ZEISS (eds.) (2003). *The Political Class in Advanced Democracies*. Oxford: Oxford University Press. pp. 374-392.
- Z'GRAGGEN, Heidi et Wolf LINDER (2004). *Professionnalisierung der Parlamente im internationalen Vergleich*. Berne: Etude sur mandat des services du Parlement de l'Assemblée fédérale.

Annexes

Tableau 15 Répartition des parlementaires PRD (1980-2000) selon la profession principale, en %

	1980	2000
INDEPENDANTS	55.6 (35)	58.1 (36)
1. Professions libérales	39.7 (25)	37.1 (23)
a) avocats	23.8 (15)	29.0 (18)
b) autres professions libérales	15.9 (10)	8.1 (5)
2. Entrepreneurs	15.9 (10)	19.4 (12)
a) industrie, arts et métiers	14.3 (9)	14.5 (9)
b) agriculture	1.6 (1)	4.8 (3)
3. Rentiers	-	1.6 (1)
SALARIES	14.3 (9)	16.1 (10)
1. Secteur privé	4.8 (3)	12.9 (8)
a) entreprises privées	4.8 (3)	12.9 (8)
b) coopératives, institutions à but social	-	-
2. Secteur public	9.5 (6)	3.2 (2)
a) administration publique	3.2 (2)	-
b) enseignants	6.3 (4)	3.2 (2)
PROFESSIONS POLITIQUES	30.2 (19)	25.8 (16)
1. Magistrats	20.6 (13)	16.1 (10)
a) exécutifs communaux	11.1 (7)	8.1 (5)
b) exécutifs cantonaux	9.5 (6)	4.8 (3)
c) juges et préfets	-	3.2 (2)
2. Politiciens de carrière	9.5 (6)	9.7 (6)
a) fonctionnaires d'association	3.2 (2)	4.8 (3)
b) secrétaires de parti	-	-
c) journalistes	1.6 (1)	-
d) parlementaires professionnels	4.8 (3)	4.8 (3)
	100.0 (63)	100.0 (62)

Source: Base de données sur les élites suisses.

Tableau 16 Répartition des parlementaires PDC (1980-2000) selon la profession principale, en %

	1980	2000
INDEPENDANTS	64.1 (41)	66.0 (33)
1. Professions libérales	45.3 (29)	44.0 (22)
a) avocats	37.5 (24)	32.0 (16)
b) autres professions libérales	7.8 (5)	12.0 (6)
2. Entrepreneurs	17.2 (11)	16.0 (8)
a) industrie, arts et métiers	6.3 (4)	8.0 (4)
b) agriculture	10.9 (7)	8.0 (4)
3. Rentiers	1.6 (1)	6.0 (3)
SALARIES	10.9 (7)	12.0 (6)
1. Secteur privé	1.6 (1)	4.0 (2)
a) entreprises privées	1.6 (1)	4.0 (2)
b) coopératives, institutions à but social	-	-
2. Secteur public	9.4 (6)	8.0 (4)
a) administration publique	3.1 (2)	2.0 (1)
b) enseignants	6.3 (4)	6.0 (3)
PROFESSIONS POLITIQUES	25.0 (16)	22.0 (11)
1. Magistrats	14.1 (9)	6.0 (3)
a) exécutifs communaux	3.1 (2)	-
b) exécutifs cantonaux	10.9 (7)	4.0 (2)
c) juges et préfets	-	2.0 (1)
2. Politiciens de carrière	10.9 (7)	16.0 (8)
a) fonctionnaires d'association	3.1 (2)	6.0 (3)
b) secrétaires de parti	-	-
c) journalistes	4.7 (3)	-
d) parlementaires professionnels	3.1 (2)	10.0 (5)
	100.0 (64)	100.0 (50)

Source: Base de données sur les élites suisses.

Tableau 17 Répartition des parlementaires PSS (1980-2000) selon la profession principale, en %

	1980	2000
INDEPENDANTS	12.9 (8)	39.7 (23)
1. Professions libérales	12.9 (8)	36.2 (21)
a) avocats	11.3 (7)	20.7 (12)
b) autres professions libérales	1.6 (1)	15.5 (9)
2. Entrepreneurs	-	3.4 (2)
a) industrie, arts et métiers	-	-
b) agriculture	-	3.4 (2)
3. Rentiers	-	-
SALARIES	45.2 (28)	20.7 (12)
1. Secteur privé	8.1 (5)	1.7 (1)
a) entreprises privées	3.2 (2)	1.7 (1)
b) coopératives, institutions à but social	4.8 (3)	-
2. Secteur public	37.1 (23)	19.0 (11)
a) administration publique	12.9 (8)	6.9 (4)
b) enseignants	24.2 (15)	12.1 (7)
PROFESSIONS POLITIQUES	41.9 (26)	39.7 (23)
1. Magistrats	17.7 (11)	13.8 (8)
a) exécutifs communaux	16.1 (10)	13.8 (8)
b) exécutifs cantonaux	1.6 (1)	-
c) juges et préfets	-	-
2. Politiciens de carrière	24.2 (15)	25.9 (15)
a) fonctionnaires d'association	14.5 (9)	13.8 (8)
b) secrétaires de parti	-	-
c) journalistes	-	-
d) parlementaires professionnels	9.7 (6)	12.1 (7)
	100.0 (62)	100.0 (58)

Source: Base de données sur les élites suisses.

Tableau 18 Répartition des parlementaires UDC (1980-2000) selon la profession principale, en %

	1980	2000
INDEPENDANTS	57.1 (16)	80.4 (41)
1. Professions libérales	14.3 (4)	23.5 (12)
a) avocats	7.1 (2)	11.8 (6)
b) autres professions libérales	7.1 (2)	11.8 (6)
2. Entrepreneurs	42.9 (12)	52.9 (27)
a) industrie, arts et métiers	10.7 (3)	29.4 (15)
b) agriculture	32.1 (9)	23.5 (12)
3. Rentiers	-	3.9 (2)
SALARIES	14.3 (4)	9.8 (5)
1. Secteur privé	3.6 (1)	3.9 (2)
a) entreprises privées	3.6 (1)	3.9 (2)
b) coopératives, institutions à but social	-	-
2. Secteur public	10.7 (3)	5.9 (3)
a) administration publique	3.6 (1)	3.9 (2)
b) enseignants	7.1 (2)	2.0 (1)
PROFESSIONS POLITIQUES	28.6 (8)	9.8 (5)
1. Magistrats	14.3 (4)	3.9 (2)
a) exécutifs communaux	-	2.0 (1)
b) exécutifs cantonaux	14.3 (4)	2.0 (1)
c) juges et préfets	-	-
2. Politiciens de carrière	14.3 (4)	5.9 (3)
a) fonctionnaires d'association	7.1 (2)	3.9 (2)
b) secrétaires de parti	-	-
c) journalistes	3.6 (1)	-
d) parlementaires professionnels	3.6 (1)	2.0 (1)
	100.0 (28)	100.0 (51)

Source: Base de données sur les élites suisses.

Dans la collection «Travaux de Science Politique»

Disponibles sur www.unil.ch/jepi

36. **Olivier Fillieule** (2008). Travail militant, action collective et rapports de genre.
35. **Olivier Fillieule et Philippe Blanchard** (2008). Individual SURvey in RAllies (INSURA). A New Tool for Exploring Transnational Activism.
34. **Dupuis Johann** (2008). Analyse politique des conditions de succès et d'échec des marchés de droits d'émissions.
33. **Dietmar Braun et Björn Uhlmann** (2007). Ideas and Power in Swiss Health Care Party Politics.
32. **Fabrizio Gilardi, Katharina Füglister, Stéphane Luyet** (2007). Learning from Others: The Diffusion of Hospital Financing Reforms in OECD Countries.
31. **Natalia Gerodetti** (2007). Enduring Legacies – Intersecting Discourses in the Context of Eugenics.
30. **Véronique Mottier** (2007). Meaning, Identity, Power : Metaphors and Discourse Analysis.
29. **Olivier Fillieule** (2007). On n'y voit rien ! Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires.
28. **Kathrin Daep** (2006). La re-régulation sélective de la finance internationale : l'initiative sur les pays ou territoires non-coopératifs du GAFI.
27. **Martino Maggetti** (2006). Assessing the De Facto Independence of Regulatory Agencies. The Case of the Swiss Federal Banking Commission in the 1990?
26. **Dietmar Braun** (2006). Modernising Federalism. Towards Convergence in the Organisation of Intergovernmental Relations?
25. **Gilardi Fabrizio** (2006). The Same, but Different. Central Banks, Regulatory Agencies, and the Politics of Delegation to Independent Authorities.
24. **Péchu Cécile** (2006). Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action.
23. **Gotheil Sarah** (2005) ACCOBAMS. Les pays de mer noire, méditerranée et zone atlantique adjacente s'unissent pour la protection des cétacés.
22. **Schnyder, Gerhard, Martin Lüpold, André Mach et Thomas David** (2005) The Rise and Decline of the Swiss Company Network during the 20th Century.
21. **Buffat Aurélien** (2005) La mise en oeuvre de la réforme de l'armée suisse «Armée XXI»: les changements vécus à l'interne. Etude de cas des militaires professionnels des écoles, hôpital de la place d'armes de Moudon.

20. **Rey Léonard** (2005) La construction du marché intérieur suisse à la lumière de l'expérience européenne: centralité et intervention contrastée des Hautes Cours dans les processus d'intégration économique.
19. **Csikos Patrick** (2005) Emergence d'une nouvelle gouvernance internationale privée/publique: les cas des agences de notation financière et des normes comptables.
18. **Voegtli Michael** (2004) Entre paternalisme et Etat social. Le cas de la fabrique de chocolat Suchard (1870-1940).
17. **Chinotti Luca** (2004) Les effets de l'Accord sur l'Agriculture de l'Uruguay Round sur les pays en développement. Une entrave ou une opportunité pour le développement?.
16. **Afonso Alexandre** (2004) Internationalisation, économie et politique migratoire dans la Suisse des années 1990.
15. **Freymond Nicolas** (2003) La question des institutions dans la science politique contemporaine: l'exemple du néo-institutionnalisme.
14. **Steiner Yves** (2003) Le coût réel de l'indépendance de la banque centrale: économie politique comparée de la Deutsche Bundesbank et de la Banque du Japon dans les années soixante-dix.
13. **Braun Dietmar** (1999) Toward a heuristic framework of the Territorial division of Power in comparative public Policy research.
12. **Braun Dietmar** (1998) Bringing State structures back in: The Significance of Political Arena's in Political Decision-making.
11. **Kübler Daniel** (1996) Neighbourhood conflicts and dialogues.
10. **Mach André** (1995) Représentation des intérêts et capacité d'adaptation de l'économie suisse.
9. **Sancey Yves** (1995) Le Gentlemen's agreement de 1927. Lutte autour de la (non-)politisation de l'exportation du capital.
8. **Kübler Daniel** (1993) L'Etat face à la toxicomanie, action publique et contrat social.
7. **Leresche Jean-Philippe** (1993) Les transformations du pouvoir local en Suisse.
6. **Voutat Bernard** (1993) Les minorités territoriales, quelques considérations théoriques.
5. **Voutat Bernard** (1992) Les origines sociales de la «question jurassienne».
4. **Seiler Daniel-Louis** (1991) Le cas des partis politiques dans les nouvelles démocraties de l'Est européen.
3. **Kobi Silvia** (1991) Les «Neinsager» dans le processus référendaire suisse: des variations sur un thème mythique.
2. **Papadopoulos Ioannis** (1991) La Suisse: un «Sonderfall» pour la théorie politique?.
- Spang Nadia** (1991) Scholarly View of Japan throughout the XXth Century.
- Vaziri Shahrokh** (1990) Eléments de réflexion sur les partis politiques et références idéologiques dans le Tiers Monde.